

N. 106 - Trimestriel : Avril/Mai/Juin 2021

Exp. GRESEA, Rue Royale 11, 1000 Bruxelles, Belgique

Prix : 6€

GRESEA ÉCHOS N. 106

Belgique-België
P.P. Bruxelles 1
1/1770
P601044
Envoi
non prioritaire
à taxe réduite

GRESEA ÉCHOS

Revue trimestrielle du Groupe de REcherche pour une Stratégie Économique Alternative

BLOQUONS LA MACHINE
A EXCLURE

L'INSERTION SOCIO-
PROFESSIONNELLE
DES PRÉMISSSES MILITANTES
AU DÉVOIEMENT POLITIQUE

S O M M A I R E

Éditorial

Itinéraire d'un dévoiement

Cédric Leterme Gresea-Cetri *p. 3*

1. Histoire de l'insertion socioprofessionnelle en Belgique

Cédric Leterme Gresea-Cetri *p. 9*

2. L'emploi contre le salaire la contre-offensive néolibérale à l'échelle de l'UE

Corinne Gobin ULB *p. 23*

3. Flexibiliser pour insérer ? Ou insérer pour flexibiliser ?

Bruno Frère ULiège *p. 33*
Thierry Müller (feu)Riposte.cte

4. Travailleurs et usagers de l'ISP : les deux faces d'un même malaise

Frédéric Vanlerberghe CSC BW *p. 43*
Demandeurs d'emploi engagés
de Belgique
Collectif "Inser-titudes"

5. Insérer autrement ?

Cédric Leterme Gresea-Cetri *p. 53*



Photo : OISP Le Bric 1978.

GRESEA ÉCHOS N. 106

**L'INSERTION SOCIOPROFESSIONNELLE :
DES PRÉMISSES MILITANTES
AU DÉVOIEMENT POLITIQUE**

ÉDITORIAL

Itinéraire d'un dévoiement

L'insertion socioprofessionnelle (ISP pour les initiés), est un objet social relativement méconnu et source de confusion en Belgique. Cette confusion tient d'abord à des contours relativement flous. Au sens large, l'insertion réunit en effet tous les opérateurs, publics ou privés, qui œuvrent d'une façon ou d'une autre à la (re)mise à l'emploi des personnes qui en sont « le plus éloignées », pour reprendre la terminologie officielle. On y retrouve donc aussi bien des CPAS que des agences publiques (comme le FOREM ou Actiris) et même des agences d'intérim privées.

Au sens strict toutefois, l'ISP réunit des structures – essentiellement associatives – qui visent à la fois un objectif d'émancipation sociale et d'insertion professionnelle. Ce « secteur ISP » plus étroitement conçu est régi par des décrets spécifiques et compte quelques centaines d'opérateurs (pour la plupart des ASBL) qui emploient plusieurs milliers de

ÉDITORIAL

travailleurs et forment chaque année des dizaines de milliers de « stagiaires », du moins en Wallonie et à Bruxelles.

En effet, la deuxième source de confusion concernant « l'insertion » en Belgique découle de son caractère fortement régionalisé. Dans les années 1970, dans la foulée du premier choc pétrolier et de l'explosion du chômage, c'est pour répondre à des situations de l'emploi et de la précarité qui ne sont pas les mêmes en Flandre, en Wallonie et à Bruxelles que les premières structures émergent. En Belgique francophone, en particulier, les conséquences de la crise économique sont plus profondes et structurelles, faisant progressivement de la lutte contre le chômage de masse et de longue durée des travailleurs peu qualifiés un enjeu beaucoup plus critique qu'en Flandre.

En outre, en partie en raison de ces divergences socioéconomiques, les années 1980 sont le théâtre d'une accélération et d'un approfondissement de la logique de fédéralisation de l'État belge. Dès lors, les premières reconnaissances institutionnelles et juridiques de l'ISP vont se faire directement à travers les entités fédérées, communautaires d'abord, régionales ensuite, aboutissant à renforcer davantage les trajectoires différentes de l'insertion dans les trois Régions du pays.

Des questionnements communs

Au-delà de ces divergences, la logique et le déploiement de l'insertion en Belgique à partir de la fin des années 1970 soulèvent toutefois des enjeux communs (que l'on retrouve d'ailleurs dans d'autres pays) : celui que pose la fin des mal nommées « Trente Glorieuses » et de leur mythe d'une citoyenneté sociale accessible à tous via le plein-emploi ; celui du rôle de l'État et de l'évolution des politiques sociales dans le cadre du tournant

ÉDITORIAL

néolibéral ; celui du rapport au travail et à l'emploi, notamment dans le monde associatif et militant...

Le présent GRESEA Échos propose d'analyser ces enjeux à partir de la situation du secteur de l'ISP (au sens strict donc) en Wallonie et à Bruxelles. Pourquoi exclure la Flandre ? Parce qu'il n'y a pas d'équivalent en Flandre des secteurs de l'ISP wallons et bruxellois, que ça soit d'un point de vue strictement juridico-institutionnel, mais aussi et surtout, en termes d'histoire, de pratiques et d'acteurs. À l'inverse, s'il existe bien des différences entre l'ISP wallonne et bruxelloise, leur origine, leur fonctionnement et les défis qu'elles rencontrent aujourd'hui sont néanmoins largement similaires.

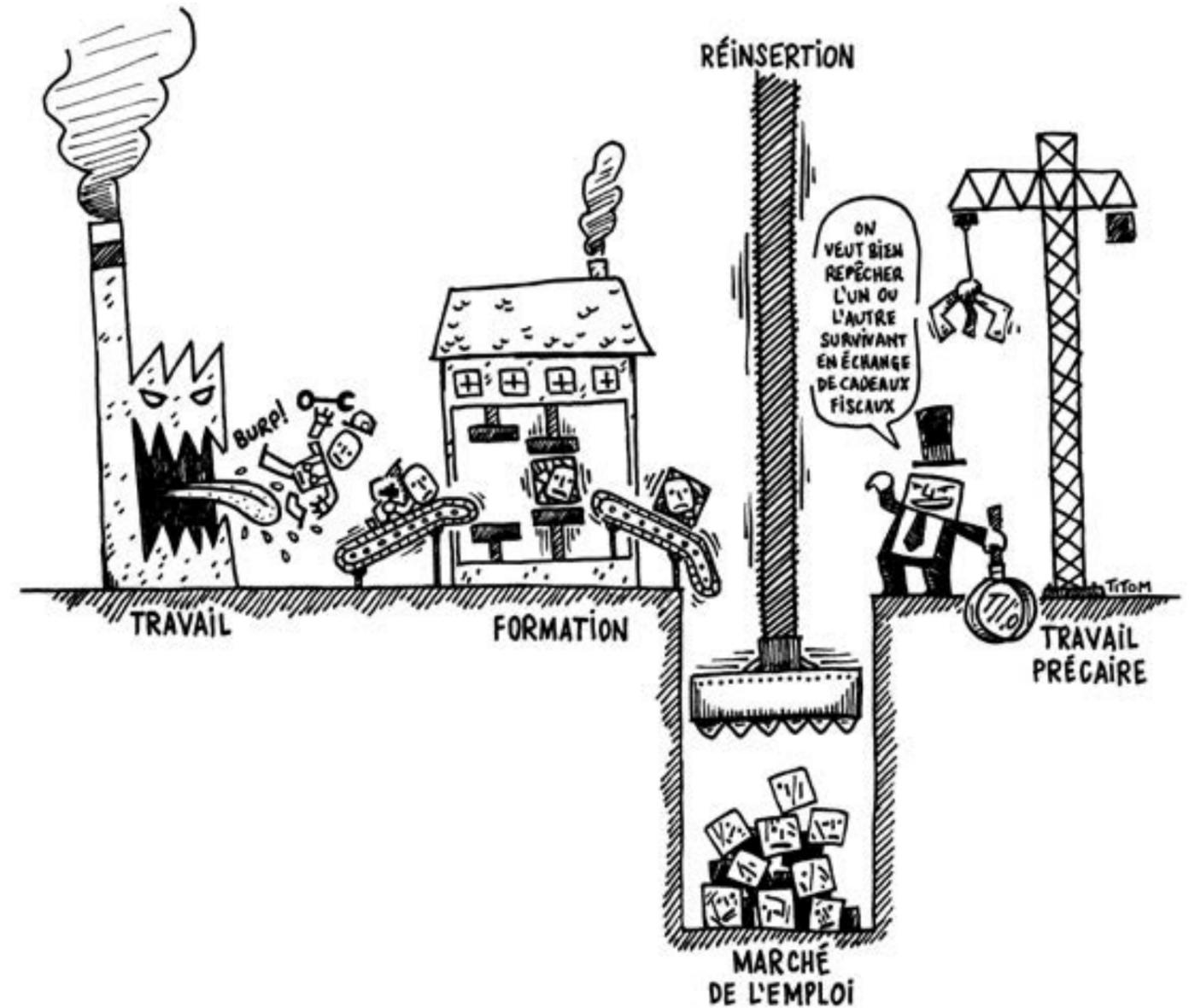
Or, c'est bien de ce secteur de l'ISP étroitement conçu dont nous voulons parler ici, précisément en raison de son histoire et de ses caractéristiques si particulières : celles d'initiatives militantes devenues trop souvent, au fil du temps, de simples outils de gestion de la précarité ou, pire, des lieux de formatage, de contrôle, et parfois même d'exclusion...

Comment en est-on arrivé là ? Quelles sont les limites et les contradictions qui traversent aujourd'hui le secteur de l'ISP ? Comment affectent-elles la réalité des bénéficiaires et des travailleurs de l'insertion ? Une autre insertion est-elle possible, ou même souhaitable ? Voici quelques-unes des questions qui structurent ce numéro.

Pour y répondre, le premier article se penche sur l'histoire et les évolutions du secteur de l'ISP en Belgique francophone, depuis la création des premières initiatives dans un climat de débrouille et d'idéaux communautaires jusqu'aux instrumentalisations actuelles en passant par les vagues successives de professionnalisation du « secteur ». Le second texte vise à remettre cette histoire dans le contexte du tournant néolibéral intervenu au même moment en Europe, et au-delà, et qui a profondément affecté

non seulement l'état du marché du travail et la nature des politiques sociales, mais qui s'est aussi traduit, plus largement, par une guerre de l'emploi contre le salaire dans laquelle l'ISP s'est trouvée enrôlée, souvent malgré elle. L'article suivant propose d'analyser un couple de notions destinées à se renforcer mutuellement : l'« insertion » d'un côté et la « flexibilisation » de l'autre... Dans la foulée, le quatrième texte (qui en regroupe trois en réalité) cherche à illustrer les conséquences des contradictions actuelles de l'ISP sur le bien-être et les droits de ses travailleurs et bénéficiaires, notamment avec deux textes d'interpellation rédigés directement par des collectifs de travailleurs et de bénéficiaires.

Enfin, le dernier article s'intéresse à la question qui ressort inévitablement à la lecture des précédents : à quelles conditions peut-on imaginer une « insertion » qui se fasse véritablement par et pour les premiers concernés, plutôt que par et pour le marché (du travail) ?



Dessin : Titom-Creative commons.

Cédric Leterme *Gresea-Cetri*

Histoire de l'insertion socio- professionnelle en Belgique francophone

L'histoire de l'insertion professionnelle (ISP) commence avec la crise de la société salariale dans les années 1970. À l'époque, les premières initiatives voient le jour dans un climat de débrouille et d'idéaux communautaires. Quarante ans plus tard, le secteur fait pleinement partie du paysage institutionnel et socioéconomique belge. Pour le meilleur... et parfois pour le pire.

Origines et histoire de l'insertion socioprofessionnelle en Belgique francophone

Cédric Leterme *Gresea-Cetri*

En Wallonie et à Bruxelles, le « secteur » de l'ISP recouvre les organismes – essentiellement associatifs¹ – qui « forment et accompagnent les demandeurs d'emploi fragilisés »². On en compte officiellement 153 en Wallonie³ et 50 à Bruxelles⁴. Ensemble, ils embauchent environ 3.000 travailleurs qui dispensent plus de 7 millions d'heures de formation annuelles auprès de plusieurs dizaines de milliers de stagiaires. Outre le travail d'accompagnement et de formation professionnels, les structures d'ISP se caractérisent par un travail de (ré)insertion sociale qui s'inscrit dans une perspective d'émancipation individuelle et collective.

Aujourd'hui incontournable, ce secteur trouve son origine dans les années 1970 et la crise de ce qu'on a pu appeler, de manière trompeuse⁵, les « Trente Glorieuses ». Cette période, initiée au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, s'est caractérisée par des taux de croissance exceptionnels, un relatif plein-emploi et la conquête de droits économiques et sociaux fondamentaux⁶. C'est également la période qui voit le triomphe de la « société salariale »⁷, c'est-à-dire une société où, quantitativement, l'immense majorité des travailleurs relèvent d'un emploi salarié et où, qualitativement, les droits, les institutions ou encore les identités du travail sont dès lors définis par rapport à cette « norme » de l'emploi salarié.

1. On retrouve aussi des structures publiques (ex. : CPAS, Forem, Actiris) ou parapubliques (ex. : Régies de quartier, Missions locales) actives dans l'ISP. Au sens large, l'insertion peut même faire intervenir des opérateurs privés comme les agences d'intérim.

2. Cf. le site de la Fédération bruxelloise des organismes d'insertion socioprofessionnelle et d'économie sociale d'insertion (FEBISP) : <https://www.febisp.be/fr/secteurs/insertion-socioprofessionnelle>.

3. D'après le site de l'Interfedé, qui « soutient et coordonne l'action des Centres d'insertion socioprofessionnelle (CISP) en Wallonie » : <https://www.interfedé.be/cest-quoi/>.

4. Cf. le site de la FEBISP : www.febisp.be.

5. Trompeuse parce que cette expression tend à faire oublier les conflits extrêmement violents et les nombreuses contradictions qui ont caractérisé cette période.

6. Sur ce point, lire notamment l'article de Corinne Gobin dans ce numéro.

7. Sur cette notion, voir notamment l'ouvrage majeur de Castel, R., (1999). *La métamorphose de la question sociale. Une chronique du salariat*, Paris : Folio.

En 1973, le premier choc pétrolier et certaines décisions des autorités monétaires américaines¹ viennent toutefois catalyser des contradictions qui se faisaient de plus en plus aiguës². En conséquence, le chômage explose – en particulier chez les jeunes et les moins qualifiés – et les recettes keynésiennes traditionnellement mobilisées pour l'endiguer ne semblent plus fonctionner. On voit (ré)apparaître le spectre du chômage de masse et, avec lui, planer une menace sur la « citoyenneté sociale »³, largement fondée sur la possibilité pour tout le monde d'occuper un emploi. Signe des temps, l'ancêtre du revenu d'intégration, le minimex (pour « minimum de moyens d'existence ») est d'ailleurs créé en 1974, deux ans avant les CPAS, dans l'optique d'offrir un dernier « filet de protection » à ceux, toujours plus nombreux, qui passent entre les mailles de la société salariale.

C'est dans ce contexte qu'émergent les premières initiatives de ce qui deviendra, plus tard,

l'insertion socioprofessionnelle. À l'époque, on est encore loin d'un « secteur » à part entière. Il s'agit plutôt d'expériences éparses, « issues du courant communautaire et autogestionnaire dont l'objectif consiste à allier vie privée et vie professionnelle autour d'une idéologie ou d'une croyance (...) tout en y accordant une place significative aux "laissés pour compte" »⁴. François Geradin était jusqu'il y a peu co-directeur de la FEBISP, il explique qu'à Bruxelles « les acteurs les plus anciens du secteur ISP se souviennent des greniers et des caves, notamment à Saint-Gilles où, en soirée, des travailleurs associatifs s'adressaient à un public plutôt d'origine immigrée avec beaucoup de travailleurs en besoin d'accompagnement et de formation notamment. Si le public était peut-être un peu différent de celui qui était visé en Wallonie, la démarche et le contexte d'apparition de ces nouvelles initiatives étaient néanmoins similaires »⁵.

Si les liens avec les syndicats sont alors faibles, voire inexistant, ces initiatives se situent par contre au carrefour des secteurs de l'aide à la jeunesse, de l'hébergement d'urgence, de la lutte contre la pauvreté ou encore des nouvelles associations actives dans le domaine de l'éducation permanente. Pour Mikolajczak et Wendorf, « l'action de ces associations, le plus souvent axée sur les travaux du bâtiment, l'horeca, le nettoyage, se situe dès lors au cœur d'un ensemble composé de trois sous-ensembles : l'action sociale, l'activité économique et la formation professionnelle, la petite vingtaine d'organismes actifs à cette époque-là se situant respectivement, en fonction de leur ascendance, sur un continuum où l'accent est mis davantage, selon le cas, sur l'une ou l'autre de ces composantes. »⁶

Ce qui les unit, au-delà de leurs différences, c'est d'une part un certain idéalisme (« on n'est pas loin de mai 1968 ») et d'autre part la précarité financière et

1. La décision unilatérale prise par Nixon de mettre fin au système de Bretton Woods (dollar-or) en 1971 et le choc sur les taux d'intérêt entre 1979 et 1981 mis en œuvre par la FED sur base des idées de l'école de Chicago.

2. Sur les causes multiples de cette crise, on peut notamment se rapporter aux travaux de l'École de la régulation, et en particulier aux ouvrages de Robert Boyer (*Théorie de la régulation. Une analyse critique*, Paris : La Découverte, 1986) ou Aglietta Michel (*Régulation et crises du capitalisme*, Paris : Calmann-Lévy, 1976).

3. Pour Robert Castel, la citoyenneté sociale se caractérise « par le fait de pouvoir disposer d'un minimum de ressources et de droits indispensables pour s'assurer une certaine indépendance sociale ». Avec la citoyenneté politique qu'elle complète, elle constitue, selon lui, « l'autre socle de la citoyenneté démocratique » (cf Castel, R., « La citoyenneté sociale menacée », *Cité*, vol. 3, n°35, 2008).

4. Mikolajczak, E. et Wendorf, D., (2006). « 30 ans d'histoire du secteur ISP : de la guerre du feu à l'Homo-dispositif-intégré », *L'Essor*, n°36, p. 4.

5. Entretien avec l'auteur, 18 février 2021.

6. Mikolajczak et Wendorf, « 30 ans d'histoire... », op. cit., p. 4.

légale de leur situation. « On disait d'une manière pédagogique qu'on était dans une absence de loi – une a-légalité, se souvient notamment Benoit Drèze, l'un des pionniers du secteur en région liégeoise. Mais en réalité nos activités, surtout quand elles étaient économiques, étaient illégales sous certains aspects »¹. Dans la région de Charleroi, une des figures emblématiques de ces premières initiatives d'insertion – le prêtre-maçon Roger Vanthournout – assumait par exemple de ne pas payer l'ONSS, ni la TVA. « Il l'annonçait franchement à tout le monde », nous explique Éric Mikolajczak², « que ça soit les pouvoirs publics, les clients ou le contrôleur TVA. Il leur disait "Moi je mets des jeunes au travail, pour le reste, foutez-moi la paix !" ».

Il faut dire qu'à l'époque, les subsides – quand il y en a – sont particulièrement maigres et plus ou moins détournés. Mikolajczak, toujours, au sujet d'une des premières initiatives dont il a été l'instigateur, dans la région de Nivelles : « On a pu bénéficier d'une subvention de la Communauté française en tant que centre d'expression et de créativité parce qu'on faisait du pain, de la teinture végétale

ou des choses comme ça, mais il n'y avait aucun dispositif qui permettait vraiment de soutenir ce type d'initiatives »³.

Premières reconnaissances institutionnelles...

Dans les années 1980-90, on assiste à un double processus d'institutionnalisation et de professionnalisation de ce qui va progressivement devenir le « secteur » de l'ISP. D'un côté, les pouvoirs publics adoptent les premiers textes qui visent à donner une reconnaissance et un cadre légal à ces nouvelles activités. C'est la Communauté française qui s'en charge, dans la mesure où on considère alors qu'elles relèvent des politiques d'enseignement. Comme l'expliquent Mikolajczak et Wendorf, ces textes « marquent le début de la reconnaissance (et d'un subventionnement correspondant), mais aussi du premier cadrage de ces différentes actions (public, qualification des formateurs, commission d'agrément ...) »⁴. Progressivement, on va notamment distinguer deux types de démarches qui relèveront de critères différents : une démarche plus scolaire qui

caractérisera les « organismes d'insertion socioprofessionnelle » (OISP) et une démarche axée sur la formation par le travail qui relèvera des « entreprises d'apprentissage professionnel » (EAP) qui deviendront ensuite, en Wallonie, les « entreprises de formation par le travail » (EFT) et à Bruxelles, les « ateliers de formation par le travail » (AFT).

Pour les structures pionnières, ces premières reconnaissances institutionnelles sont vécues comme un soulagement dans la mesure où elles donnent une base légale à leurs activités, ainsi que l'accès à des financements publics. Pour Benoit Drèze, par exemple : « On a cette grande chance en Belgique que les pouvoirs publics ont reconnu le bien-fondé de notre démarche. Plutôt que de nous mettre en prison et de nous faire cesser nos activités, les pouvoirs publics les ont régularisées par des législations. Les choses se sont faites en avançant, parfois à l'envers, mais nous avons finalement pu bénéficier d'un dispositif complet, à la fois pour la reconnaissance des structures, pour le statut des stagiaires et puis les subventions sont arrivées. Très modestement au

début et puis les moyens ont été fortement augmentés. »¹

Cette « chance » doit toutefois être replacée dans son contexte. En effet, en 1981, la Belgique est l'un des premiers pays du monde – avec le Royaume-Uni et les États-Unis – à entreprendre son « tournant néolibéral »². Ce sont les gouvernements Martens-Gol (1981-1987) qui vont appliquer chez nous les recettes de la thérapie de choc néolibéral, grâce au recours aux pouvoirs spéciaux³. La « chance » que constitue la reconnaissance légale et financière du secteur de l'insertion en Belgique intervient donc au moment même où des politiques d'austérité d'une rare violence ont multiplié les situations d'exclusion et favorisé la déliquescence des services publics (dont l'enseignement) que devront ensuite tenter de « corriger » les nouveaux opérateurs de l'ISP... Loin d'être une anomalie, cette façon de privatiser certaines missions sociales de l'État en finançant (au rabais) des structures associatives est en réalité typique des politiques néolibérales qui se généralisent à cette époque⁴.

1. Entretien avec l'auteur, op. cit.

2. Sur l'origine et les modalités de ce « tournant néolibéral », lire, entre autres : Harvey, D., (2014). *Une brève histoire du néolibéralisme*, Paris, Les Prairies ordinaires; ou Dardot, P. et Laval, C., (2009). *La nouvelle raison du monde : essai sur la société néolibérale*, Paris, La Découverte. Lire aussi l'article de Corinne Gobin dans ce numéro.

3. Sur cet épisode, lire par exemple : Gérard, L., « Martens/Gol : une politique "qui fait mal", dans un contexte différent », *La Libre*, 6 mai 2014.

4. Récemment, cette logique a été illustrée jusqu'à l'absurde avec les « dons » effectués par le gouvernement Michel à l'opération caritative Viva for Life alors même que des coupes de plusieurs milliards étaient imposées en parallèle dans les soins de santé et les services publics.

...Et premiers regroupements sectoriels

En parallèle, les années 1980-90 sont également le théâtre d'une seconde dynamique clé dans la constitution du secteur de l'ISP, à savoir les premiers regroupements et fédérations d'acteurs : « Lire et écrire » en 1983, « Actions intégrées de développement » (AID) en 1985, « Concertation des ateliers d'insertion professionnelle et sociale » (CAIPS) et « Association libre d'entreprises d'apprentissage professionnel » (ALEAP) en 1988, « Association coordonnée de formation et d'insertion » (ACFI) en 1990. En Wallonie, ces cinq fédérations sont aujourd'hui réunies au sein d'une « Interfédé », tandis qu'à Bruxelles, c'est la FEBISP (créée en 1996 dans la foulée de la régionalisation de la formation professionnelle) qui rassemble désormais la plupart des opérateurs du secteur (dont deux des cinq fédérations également actives en Wallonie).

Ces regroupements répondent à une double impulsion. Celle des acteurs eux-mêmes, d'abord, qui

cherchent à se réunir pour échanger sur leurs réalités respectives, mutualiser des ressources et peser davantage sur les pouvoirs publics en faisant jouer leur nombre. Mais l'impulsion vient également des pouvoirs publics, qui cherchent quant à eux à minimiser le nombre d'interlocuteurs et à négocier un fonctionnement uniforme pour l'ensemble des opérateurs. Comme l'explique Benoit Drèze, la création, en 1988, de l'ancêtre de l'Interfédération wallonne, qui s'appelle alors « EAP consultance », est d'ailleurs liée à la décision de la Communauté française de financer une structure unique chargée de coordonner et de représenter le secteur : « J'avais demandé pour ma fédération un subside de 600 000 francs belges pour faire de la formation de nos directeurs et de nos formateurs, sans savoir qu'en parallèle, une autre fédération demandait au même ministre trois millions de francs belges pour subsidier ses frais de fonctionnement. Le ministre a dit "ce qui m'intéresse c'est de faire le projet d'ALEAP, mais au niveau de l'ensemble du secteur, et je mettrai 3 millions pour ce faire".

1. Entretien avec l'auteur, printemps 2018.

2. Entretien avec l'auteur, printemps 2018.

3. Ibid.

4. Mikolajczak et Wendorf, « 30 ans d'histoire... », op. cit., p. 5.

Ce qui a amené les fédérations non seulement à se parler, mais à faire quelque chose ensemble et à créer cette Interfédération qui existe encore aujourd'hui. »¹

Régionalisation et européisation

Dans le courant des années 1990, on assiste également à un double mouvement de régionalisation et d'européisation des politiques d'insertion. D'un côté, en effet, après les politiques d'emploi en 1989, ce sont les compétences liées à la formation professionnelle qui sont transférées aux Régions en 1994. À partir de là, les trajectoires législatives de l'ISP vont donc varier entre la Wallonie et Bruxelles².

Au-delà de ces différences, la régionalisation de l'ISP traduit toutefois son arrimage plus ferme dans les politiques de (re)mise à l'emploi, alors qu'elle était plutôt conçue jusque-là dans une

perspective de « rattrapage scolaire ». Or, cette évolution n'est pas propre à la Belgique. Elle s'inscrit dans le tournant pris à l'échelle de l'Union européenne – et plus largement de l'OCDE – en faveur des politiques visant à améliorer le « taux d'emploi »³. Après la lutte contre l'inflation dans les années 1980, l'augmentation du taux d'emploi devient en effet l'une des priorités des gouvernements des pays industrialisés. En 1994, l'OCDE adopte ainsi sa première « stratégie pour l'emploi », suivie en 1997 par l'Union européenne. Ces documents reflètent pleinement la nouvelle hégémonie du néolibéralisme⁴. En effet, l'augmentation du taux d'emploi y est conçue essentiellement en termes de compétitivité et de responsabilisation des chômeurs. Et le principe même de ces « stratégies » supranationales repose sur une idée, de plus en plus largement partagée à l'époque, selon laquelle la mondialisation impose désormais

des politiques uniformes de la part de tous les pays.

C'est dans ce contexte qu'en 1997, le secteur de l'ISP est intégré dans le « parcours d'insertion », un dispositif inspiré des nouvelles priorités européennes en matière de politiques d'emploi⁵. Tous les acteurs de l'insertion (au sens large⁶) doivent désormais se positionner dans les différentes étapes du parcours⁷ et, idéalement, se coordonner entre eux. Pour le secteur associatif, toutefois, cette injonction n'est pas toujours bien vécue : « Si les opérateurs soulignent l'intérêt d'une notion telle que celle de "parcours" pour l'accompagnement des personnes, ils dénoncent le caractère artificiel de la logique séquentielle de ses étapes et l'emploi comme horizon unique en reléguant les autres formes d'insertion sociale. Cette conception linéaire ne correspond ni à celle des bénéficiaires, ni des opérateurs. En effet, les bénéficiaires se situent

en dehors de toute perspective séquentielle et ont l'emploi comme objectif prioritaire, quel que soit leur "avancement" au sein du parcours. Ils font face, de manière simultanée, aux différents aspects de l'acquisition de compétences, qu'elles soient sociales ou professionnelles. Quant aux opérateurs, compte tenu de la multiplicité des situations des bénéficiaires et de leurs attentes multidimensionnelles, ils jugent cette séquentialité trop abstraite et peu praticable sur le terrain et surtout, ils soulignent le paradoxe "d'être jugé sur le taux de réinsertion dans l'emploi, mais d'être interdits de formation qualifiante". »¹

Côté wallon, une première évaluation du parcours d'insertion est réalisée en 2000. Elle aboutira, en 2004, à l'adoption d'un dispositif intégré d'insertion socioprofessionnelle (DIISP), ainsi qu'à l'adoption du premier « véritable » décret couvrant l'ensemble du secteur de l'ISP en Wallonie². Pour Mikolajczak, qui a participé étroitement à ces négociations, le résultat se caractérisait par une certaine « bienveillance », notamment parce que

bon nombre des préoccupations et des revendications formulées par l'Interfédé, en particulier, au nom du secteur, avaient pu être entendues. Pourtant, toujours selon lui : « Ce dispositif, que je qualifierais de bienveillant, était en fait, mais nous ne le savions pas encore, pratiquement mort-né puisque, le 1er juillet 2004, entré en vigueur un accord de coopération entre l'État fédéral et les Régions et Communautés sur un plan pour l'activation des chômeurs (PAC). »³

Le « tsunami » de l'État social actif

Dès la fin des années 1970, on retrouve dans des rapports de l'OCDE l'idée que les prestations sociales devraient être « activées » sans quoi elles couraient le risque d'entretenir « l'assistanat ». Mais ce principe sera surtout repris et popularisé par les partisans de la « troisième voie » sociale-démocrate à partir du milieu des années 1990. Que ce soit Bill Clinton aux États-Unis, Tony Blair en Angleterre ou encore Gerhard Schröder en Allemagne, ces dirigeants

arrivent tous au pouvoir en prônant une alternative, à la fois à l'orthodoxie néolibérale dont les coûts sociaux suscitent de plus en plus d'opposition, mais aussi à un simple retour aux politiques keynésiennes et à un « État-providence » qu'ils considèrent comme dépassés et discrédités à l'heure de la « mondialisation ». En Belgique, c'est le parti socialiste flamand (SP.A) et des personnalités comme Franck Vandenbroucke qui se font les relais de cette nouvelle orientation.

Dans ce contexte, l'idée d'un « État social actif »⁴ – c'est-à-dire un État dont les prestations sociales sont « activées » à travers des contreparties obligatoires, notamment en termes de recherche « active » d'emploi – offre au moins trois avantages. D'abord, elle permet à ces dirigeants « progressistes » de défendre le maintien d'un certain niveau de prestations sociales contre les attaques des conservateurs qui les jugent systématiquement trop élevées ou illégitimes. En même temps, elle leur permet également de se présenter comme les « modernisateurs » de ces mêmes

1. Entretien avec l'auteur, op. cit.

2. À Bruxelles, le « Décret relatif à l'agrément de certains organismes d'insertion socio-professionnelle et au subventionnement de leurs activités de formation professionnelle en vue d'accroître les chances des demandeurs d'emploi inoccupés et peu qualifiés de trouver ou de retrouver du travail dans le cadre de dispositifs coordonnés d'insertion socio-professionnelle » est adopté le 27 avril 1995. C'est toujours le texte qui encadre aujourd'hui le fonctionnement de l'ISP à Bruxelles. En Wallonie, le premier « vrai » décret du secteur ISP (« Décret du Ministère de la Région wallonne relatif à l'agrément et au subventionnement des organismes d'insertion socioprofessionnelle et des entreprises de formation par le travail ») est adopté le 1er avril 2004. En 2013, il fait place au « Décret relatif aux centres d'insertion socioprofessionnelle ». Pour une présentation détaillée des ressemblances et des divergences entre l'ISP à Bruxelles et en Wallonie, lire le dossier réalisé en 2008 par le trimestriel de la FeBISP : « Miroir sans tain entre les dispositifs ISP wallon et bruxellois », *L'insertion*, n°74, 2007-08.

3. Cf. l'article de Corinne Gobin dans ce même numéro.

4. À ce sujet, lire : Houben, H., « La stratégie européenne de pression sur l'emploi », GRESEA, 6 novembre 2013.

5. L'européisation du secteur de l'ISP en Belgique passera également, de façon décisive, par son recours aux financements du Fonds social européen à partir de 1995.

6. Non seulement le secteur associatif, mais aussi les agences publiques de l'emploi (Forem, Actiris), les CPAS, etc.

7. Ces étapes sont, dans l'ordre : la socialisation ; la remise à niveau, la préqualification et l'orientation ; la formation qualifiante ; et enfin la transition à l'emploi.

1. Nyssens, M. et Grégoire, O., « Les entreprises sociales d'insertion par l'économie en Belgique », *EMES Working Paper*, 2003, p. 21.

2. « Décret relatif à l'agrément et au subventionnement des organismes d'insertion socioprofessionnelle et des entreprises de formation par le travail », adopté le 1er avril 2004.

3. Mikolajczak, E., « Histoire et évolution de notre secteur », *L'Essor*, n°79, 2017, p. 5.

4. Sur cette notion, ses origines et son importation en Belgique, lire : Matage, G., « De l'État social actif à la politique belge de l'emploi », *Courrier hebdomadaire* (CRISP), n° 1737-1738, 2001 ou encore Lebrun, M., « L'activation du comportement de recherche d'emploi : symbole d'une modernisation ou d'une déconstruction du droit du chômage en Belgique ? », Communication effectuée au colloque « ... Activation des chômeurs... bien agités et toujours sans emploi », organisé par le CEPAG, à Beez, le 1er février 2008.

prestations, accusées d'enfermer leurs bénéficiaires dans de l'assistanat passif. Enfin, elle permet de substituer à l'imaginaire des « dépenses sociales » celui d'un investissement dans des dispositifs qui doivent, in fine, améliorer la compétitivité et le dynamisme du marché du travail par la mise en concurrence et la qualification des chômeurs.

En 1999, sous l'impulsion de Franck Vandebroucke, la déclaration gouvernementale du nouveau Premier ministre Guy Verhofstadt stipule que « le développement de l'État social actif sera l'objectif central de la politique économique et sociale du nouveau gouvernement ». Il faut toutefois attendre 2002 et la réforme des CPAS pour que cette déclaration commence à se traduire dans la pratique. Cette année-là, les CPAS deviennent des Centres publics d'action sociale (et non plus « d'aide sociale ») et ils voient en premier leur fonctionnement basculer dans une logique d'activation des bénéficiaires¹. Dans la foulée, en 2004, c'est le système d'indemnisation du chômage qui connaît la même évolution à travers l'accord de coopération conclu cette année-là entre le Gouvernement fédéral et les Régions et

Communautés autour d'un plan pour l'activation des chômeurs.

Pour le secteur de l'ISP, l'arrivée de l'activation va entraîner des bouleversements considérables. « C'est comme un tsunami qui arrivait », nous explique notamment Myriam Fatzaun, directrice d'un centre de formation spécialisé dans l'accueil des femmes victimes de violences conjugales. D'abord, parce que les nouvelles obligations en matière de recherche active d'emploi modifient la composition et l'état d'esprit des publics qui fréquentent les centres : « Jusque-là, les personnes qui venaient à nos séances d'information, c'était pour découvrir ce qu'on avait à offrir et elles étaient généralement satisfaites de nos offres de formation, poursuit notre interlocutrice. Et du jour au lendemain, on a vu apparaître des personnes angoissées, inquiètes et même parfois agressives parce qu'elles avaient été briguebalées d'une institution à l'autre, qu'elles ne comprenaient pas ce qui leur arrivait et qu'elles avaient peur d'être sanctionnées. On a vraiment fait un parallèle avec les violences conjugales, parce que ces dames étaient soumises à une véritable violence institutionnelle. »²

Cette situation s'accompagne également de l'arrivée croissante de personnes qui entament une formation uniquement pour échapper aux sanctions... ou qui n'osent pas arrêter de peur d'être sanctionnées alors même que la formation ne leur convient plus. Une absurdité dont souffrent également les formateurs, qui doivent composer avec ce public peu motivé ou présent pour les mauvaises raisons³. Enfin, comme le soulignent Florence Loriaux et Josiane Jacoby du CARHOP : « À côté de l'impact sur le public touché, la nouvelle idéologie de l'activation modifie aussi le travail des formateurs qui deviennent, également, des contrôleurs de l'assiduité des apprenants à se former, des garants de la mise en œuvre d'un programme de formation conforme aux exigences de l'ONEM (...). Les organismes d'insertion socioprofessionnelle sont ainsi mis sous pression par les pouvoirs subsidiaires allant jusqu'à cautionner, malgré eux, l'idée de la responsabilité individuelle du chômage, de l'exclusion et de la précarité. Le secteur, associé à traquer la fraude, à contrôler de plus en plus les allocataires sociaux, se met involontairement au service d'une politique de lutte contre le

chômage qualifiée par ses opposants de "machine à exclure" »¹.

Crise des subprimes et tournant « austéritaire »

En 2008, dans la foulée de l'éclatement de la bulle des subprimes aux États-Unis, le monde va être confronté à la pire crise économique et financière depuis 1929. À bien des égards, cette crise est celle de la mondialisation néolibérale², dont elle révèle les principales contradictions : hypertrophie et autonomisation croissante de la finance alimentées par la dérégulation et le creusement des inégalités, interconnexions et interdépendances mondiales qui accroissent le risque d'un effondrement généralisé...

Pour éviter une dépression et l'implosion du système financier international, les principaux dirigeants de la planète mobilisent les outils et les politiques qu'ils fustigeaient jusque-là : endettement massif, plans de relance, nationalisations. L'heure est aux déclarations enflammées sur la nécessité de refonder le capitalisme dont on condamne alors

les « excès » et les « abus »³. Mais le sursaut est de courte durée. Dès 2010, le G20 de Toronto s'inquiète de la dégradation des finances publiques et revendique un retour à l'orthodoxie budgétaire⁴. En Europe, la crise qui menace jusqu'à l'existence même de la zone euro est l'occasion d'un approfondissement sans précédent du programme « austéritaire » néolibéral⁵. Oubliés les appels à « moraliser » le capitalisme et à mieux en réguler les excès. Le problème, ce sont les États qui dépensent trop et les travailleurs qui ne sont pas assez flexibles. Pour garantir une relance « saine », les dirigeants européens s'accordent sur le double impératif de l'austérité budgétaire et des réformes structurelles du marché du travail.

En Belgique, il faudra attendre 2012 et le premier gouvernement Di Rupo pour que ces injonctions se traduisent dans les politiques budgétaires nationales. Parmi ses mesures phares, on retiendra tout particulièrement celles qui durcissent les conditions du système d'indemnisation du chômage⁶. D'un côté, les allocations perçues « sur base d'un travail » sont soumises à

une dégressivité accrue et généralisée qui peut les porter, au bout des trois nouvelles « périodes » prévues, à des seuils planchers parfois inférieurs au seuil de pauvreté. De l'autre, les allocations perçues « sur base des études » (désormais nommées « allocations d'insertion ») sont limitées à un maximum de trois ans après le trentième anniversaire, ce qui aboutira, dès 2015, à l'exclusion du chômage de dizaines de milliers de personnes, dont une majorité de femmes, surreprésentées dans le travail à temps partiel qui ne permet pas d'ouvrir ses droits aux allocations de chômage « sur base d'un travail ».

Officiellement, ces mesures visent à réaliser des économies et surtout à inciter les chômeurs à retrouver un travail au plus vite. Mais dans un contexte de chômage structurel aggravé par les politiques d'austérité, miser sur la seule motivation des chômeurs relève au mieux d'un mauvais calcul. En apparence du moins. Puisqu'à l'image des politiques d'activation, l'intérêt principal de ces mesures consiste surtout à mettre le marché du travail sous pression

1. À ce sujet, lire : Bastyns, C., « L'activation au sein des CPAS : un bref aperçu replacé dans son contexte historique », *Journal de l'alpha*, n°189, 2013.

2. Entretien avec l'auteur, printemps 2018.

3. Sur ces questions, lire également les textes réunis plus loin dans ce numéro sous la rubrique « Travailleurs et usagers de l'ISP : les deux faces d'un même malaise ».

1. Loriaux, F. et Jacoby, J., « L'État social actif et l'ISP : une histoire de désamour », *L'Essor*, n°74, 2016, p. 10.

2. À ce sujet, lire entre autres Lordon, F., (2009). *La crise de trop. Reconstruction d'un monde failli*, Paris, Fayard.

3. C'est notamment le cas de Nicolas Sarkozy, lors d'un célèbre discours prononcé à Toulon en septembre 2008.

4. « Le G20 appuie les plans d'austérité européens », *L'Humanité*, 29 juin 2010.

5. Lire, entre autres : Lordon, F., « En sortir », *La pompe à phynance*, 26 septembre 2012.

6. À ce sujet, lire : Leterme, C., « Les réformes du chômage en Belgique. La mise en cause d'une indemnisation à durée illimitée », *Les Notes de l'IES*, n°36, mai 2015.

en maximisant le nombre de personnes prêtes à tout pour retrouver un emploi. Cette logique sera d'ailleurs poussée à son paroxysme par le gouvernement Michel, formé en 2014 autour d'une alliance entre les principaux partis de droite du pays (MR- NV-A - CD&V - Open Vld). Outre un durcissement supplémentaire dans l'accès aux allocations de chômage sur base des études, la « suédoise » se distingue également par l'extension et l'approfondissement de la logique d'activation à un maximum de catégories : malades de longue durée, migrants, travailleurs âgés... Le tout sur fond de coupes sombres dans les budgets publics et sociaux, et d'une intensification des attaques contre le droit du travail et les intérêts des travailleurs¹.

Des contradictions qui se multiplient pour le secteur de l'ISP

Pour le secteur de l'ISP, cette période voit donc s'intensifier toute une série de contradictions et de difficultés. L'une d'entre elles concerne le décalage croissant entre les objectifs de réinsertion et la réalité

du marché du travail, comme nous l'explique Bénédicte Rorive de l'ASBL CALIF : « L'état actuel du marché de l'emploi offre de moins en moins de possibilités de réinsertion professionnelle pour les personnes peu qualifiées. Le public qu'on retrouve dans les CISP notamment correspond de moins en moins aux nouvelles exigences du marché de l'emploi qui portent de plus en plus sur des postes à qualification. À cela, il faut ajouter l'activation et les réformes introduites en ce sens dans toute une série de secteurs, notamment le secteur de la santé, qui contraignent des personnes qui en étaient dispensées jusque-là à être actives sur le marché de l'emploi. On a par exemple des personnes "inamistes" depuis 20 ans qui se retrouvent tout d'un coup plongées sur le marché de l'emploi. Et donc les publics qui sont accueillis en CISP vont présenter des problématiques de plus en plus complexes, qui ne sont pas directement en lien avec l'insertion professionnelle, mais plutôt en lien avec des besoins fondamentaux (logement, dette, assuétudes, etc.). »²

Or, et c'est la deuxième contradiction fondamentale, non

seulement les « exclus » à réinsérer sont toujours plus nombreux avec des problématiques toujours plus complexes, mais de plus, les moyens dévolus au secteur pour les accompagner de manière satisfaisante sont également mis sous pression. Pression financière tout d'abord, comme le souligne François Geradin pour Bruxelles (mais la situation est la même en Wallonie) : « Les financements structurels de la COCOF ne sont pas suffisants pour que les structures puissent remplir correctement toutes leurs missions. Et donc les opérateurs vont être obligés de multiplier les sources de financement (fonds européens, appels à projets, etc.), avec ce que ça implique d'insécurité et d'aléatoire. »³ En outre, à l'image de n'importe quel secteur subventionné, le secteur de l'ISP doit faire la preuve de son utilité et, surtout, de son efficacité. En Wallonie, l'épisode de la réforme des APE⁴, en particulier, envisagée par le ministre Jeholet lors de son passage au Gouvernement wallon, a fait souffler un vent de panique sur l'ISP, tant elle s'inscrivait dans une logique de remise en cause des sommes allouées

à un secteur associatif jugé « pléthorique » et « politisé ».

Mais cette tendance ne date pas d'hier. En réalité, le problème existe depuis les premières reconnaissances et subventionnements qui se sont inévitablement accompagnés d'exigences nouvelles en termes de contrôle et de résultats. « Une première tension apparaît au niveau des objectifs et plus particulièrement dans l'articulation entre insertion professionnelle et sociale. Une des caractéristiques de ces entreprises sociales est de poursuivre une pluralité d'objectifs en termes d'insertion vis-à-vis d'un public en marge de la société. L'institutionnalisation de ces entreprises sociales tend, d'une part, à ne reconnaître que leurs bénéfices à l'aune de l'insertion sur le marché du travail et, d'autre part, de "séquentialiser" ces bénéfices en termes d'acquisition par les bénéficiaires. »¹

En Wallonie, dès 2009, le ministre Antoine s'était mis le secteur à dos en affirmant qu'il coûtait trop cher et en lançant une nouvelle réforme de l'ISP et de l'accompagnement des chômeurs au sens large². À Bruxelles, selon François Geradin, « si les différents cabinets ministériels étaient

généralement respectueux du secteur et ouverts à la discussion, on constate que, malgré tout, les ressources financières stagnent, tout comme la concertation annoncée en vue de réformer le décret ISP »³.

Résultat, beaucoup de centres sont aujourd'hui tentés de sélectionner les « meilleurs candidats » pour éviter de plomber leurs statistiques, mais aussi pour alléger leur charge administrative. Car, depuis la mise en place de l'activation, en particulier, les centres et leurs travailleurs sont tenus d'assurer un contrôle et un suivi des stagiaires qui non seulement dénature leurs relations, mais qui en outre se révèle particulièrement chronophage, sans parler des exigences qui peuvent varier en fonction des projets et/ou des bailleurs de fonds. Paradoxalement, c'est donc au nom d'une insertion plus efficace que la qualité de l'accompagnement diminue, tandis que les personnes qui auraient le plus besoin d'aide se retrouvent encore plus marginalisées...

Enfin, dernier problème lié à la professionnalisation croissante du secteur, la mise en péril de sa liberté et de sa créativité : « Ce qui a toujours fait la richesse

du secteur, nous explique Bénédicte Rorive, c'est non seulement la diversité des pratiques, mais aussi des publics ciblés. Certains centres ont une attention particulière pour les personnes incarcérées, ou pour les personnes avec des problématiques de santé mentale, par exemple. Or, la crainte c'est qu'à force de vouloir professionnaliser et de vouloir dire à tout un secteur "voilà comment il faut travailler", on assiste à un lissage des pratiques et qu'on voit l'originalité et la diversité du secteur s'éteindre peu à peu »⁴.

COVID et « monde d'après »

En 2020, c'est une nouvelle crise, sanitaire celle-là, qui vient ébranler encore un peu plus le secteur de l'ISP. Le premier confinement entraîne en effet la suspension des activités de formation, avec la crainte que toute une série de personnes déjà fragilisées ne « décrochent » définitivement. Progressivement, des solutions en distanciel se mettent en place, mais celles-ci révèlent des inégalités importantes entre stagiaires (en termes de compétences et de matériels numériques, notamment) qu'elles contribuent parfois à aggraver.

1. Lire, entre autres, le dossier de la revue Ensemble (n°98, décembre 2018) : « Le gouvernement du patronat et de la N-VA ».

2. Entretien avec l'auteur, printemps 2018.

3. Entretien avec l'auteur, op. cit.

4. Sur cette réforme et les oppositions qu'elle a nourries, lire : Bingen, A., Leterme, C. et Trionfetti, M. C., « Tentative avortée de la réforme des points APE en Wallonie », in I. GRACOS, « Grèves et conflictualité sociale en 2018 », *Courrier hebdomadaire, CRISP*, n° 2422-2423, 2019.

1. Nyssens et Grégoire, « Les entreprises sociales d'insertion... », op. cit., p. 24.

2. Mikolajczak, « Histoire et évolution de notre secteur », op. cit.

3. Entretien avec l'auteur, op. cit.

4. Entretien avec l'auteur, op. cit.

La crise met également à mal certains secteurs d'activités privilégiés par l'ISP, et en particulier la démarche des EFT/AFT qui se caractérisent généralement par du lien avec une clientèle.

Plus fondamentalement, les inquiétudes se multiplient également sur les conséquences socio-économiques de la crise qui se marquent déjà par une augmentation du chômage, le creusement des inégalités, l'explosion de la précarité ou encore des troubles en santé mentale. Pour les acteurs de l'insertion, cette situation est d'autant plus préoccupante qu'ils craignent de bientôt faire les frais des « efforts budgétaires » qu'il faudra réaliser pour résorber le coût déjà colossal des mesures de soutien à l'activité.

En parallèle pourtant, l'épidémie et ses conséquences ont suscité de vastes débats sur notre modèle économique et social, sur notre rapport au travail, à la nature et à l'environnement ou encore sur ce qui relève du « travail essentiel ». Autant de débats qui auraient pu être l'occasion d'une réflexion de fond sur les véritables objectifs de l'ISP, de plus en plus tiraillée entre, d'un côté, l'émancipation individuelle

et collective, et de l'autre, l'adéquation à la « réalité » et aux « besoins » du marché du travail. Dans ce domaine comme dans d'autres, toutefois, les espoirs autour d'un « monde d'après » se heurtent à la persistance des discours et des pratiques du « monde d'avant »¹. Ce qui n'empêche pas les propositions et les mobilisations pour une « insertion alternative » d'exister².

1. En Wallonie, notamment, le (nouveau) projet de réforme de l'accompagnement des chômeurs porté par la ministre Morreale pose question du point de vue du rôle qu'il entend conférer au secteur de l'ISP, mais aussi de la logique de l'activation qu'il continue de promouvoir et de renforcer. Pour une discussion critique de ce projet de réforme, lire le dossier de la revue Ensemble : « Forem : non à une chasse aux chômeurs wallons », n°104, décembre 2020-mars 2021.

2. Cf. le dernier article de ce numéro « Insérer autrement ».





L'emploi contre le salaire la contre-offensive néolibérale à l'échelle de l'Union européenne*

Au début des années quatre-vingt, le débat démocratique a été bloqué sous l'effet de l'adhésion des élites politiques et économiques au programme néolibéral monétariste. Dans un tel cadre, la création d'emplois est devenue le mot d'ordre politique qui fait consensus en Europe depuis quarante ans, au détriment de la redistribution salariale.

L'emploi contre le salaire : la contre-offensive néolibérale à l'échelle de l'Union européenne

Corinne GOBIN ULB

Le blocage du débat démocratique sur la redistribution des richesses a pris naissance dans le contexte particulier des années septante. Il est important de revenir sur ces années, car s'y trouve une bonne part des clés de compréhension de la régression politique et sociale actuelle.

1968-1975 : la progression du salaire et le temps libéré

En 1968, la société a débordé. L'amélioration des conditions de vie liée à l'augmentation des salaires et des droits sociaux et au développement des services publics d'une part, une compréhension large que les gains de productivité liés aux innovations techniques et à la diffusion plus démocratique des savoirs permettraient un approfondissement permanent de la démocratie d'autre part, ont débouché sur le refus de rapports sociaux où l'expression de la domination politique restait très marquée (dans l'usine, surtout pour les travailleurs dits « peu qualifiés » coincés dans le travail à la chaîne ; dans la famille avec le poids du père et/ou du mari sur la femme et l'enfant ; dans l'école où le « maître » va peu à peu se transformer en enseignant ; dans l'asile... ; dans la ville...).

Dans un premier temps, après la peur et les discours fermes d'urgence face à l'ébullition sociale, les gouvernements européens répondent à ce débordement par un vaste « nous vous avons compris » et déploient le discours sur la qualité de la vie qui se traduit notamment par un accord pour améliorer, renforcer, développer les infrastructures socioculturelles grâce à une intervention publique renforcée dans le social, le culturel, mais aussi l'économique. Du côté des Autorités de la Communauté Économique Européenne (CEE), nous trouvons également au début des années soixante-dix cet engagement politique à accroître le poids de l'initiative publique dans la gestion de l'économie et de toutes les dimensions sociétales.

Le choc causé au monde patronal par cet alignement progressif de la classe politique européenne sur les programmes syndicaux va entraîner une réaction forte. Quelques mois après la décision du Conseil

européen d'adopter les premières directives sociales communautaires, l'UNICE (aujourd'hui Business Europe, soit la Confédération patronale européenne) sort un document qui lui servira de plaidoyer pour la Conférence européenne tripartite de 1975. Elle demande l'arrêt des nouvelles politiques de distribution salariale en y indiquant clairement l'enjeu politique : les hausses salariales cumulées en Europe commencent à modifier la nature du régime politico-économique, ces hausses dépassant en effet dans plusieurs secteurs les gains de productivité engrangés. Comment dès lors rémunérer « correctement » le capital ? Les années 1975-1976 représentent en Europe occidentale le démarrage des campagnes publiques de revendications patronales à partir de programmes de refonte complète des économies autour des thèmes de la déréglementation du marché du travail basée sur l'aménagement du temps de travail et la nécessité de l'austérité salariale (baisse des salaires et des cotisations sociales).

Le monde politique va suivre très vite ces nouvelles propositions : le président de la Commission européenne, F.-X. Ortoli, appuie les thèses patronales lors de la conférence tripartite de 1975, le premier plan d'austérité en France est proposé par R. Barre en 1976, H. Schmidt à la conférence européenne tripartite de 1978 consacre politiquement l'adage devenu mythique des « profits d'aujourd'hui sont les investissements de demain et les emplois d'après-demain », M. Thatcher arrivée au pouvoir en mai 1979 consacre le néolibéralisme comme programme intégral de gouvernement...

De leur côté, au Congrès de Londres en 1976, les syndicats européens réunis au sein de la Confédération européenne des syndicats lancent

un programme de revendications syndicales européennes aux antipodes des nouvelles propositions patronales. Il est centré sur la demande de réduction du temps de travail généralisé à trente-cinq heures, sans perte de salaire (par une loi européenne ou une convention collective européenne), s'accompagnant de l'extension du temps libéré contre le temps subordonné à la production capitaliste (démocratisation de l'enseignement par un accès plus large à l'Université, allongement des jours de congés payés, abaissement pour tous de l'âge de la retraite). Par cette revendication, le syndicalisme européen affirmait à la fois un symbole de solidarité (« le nombre d'emplois se réduit, que les gains de productivité servent dès lors à répartir l'emploi existant entre tous les actifs ! ») et un symbole de transformation sociale (le travail salarié subordonné en régime capitaliste doit cependant oeuvrer à produire du temps libéré, de l'émancipation sociale).

Les attaques contre ce programme, et contre les actions syndicales nationales qui soit l'avaient anticipé, soit commençaient à en diffuser la teinte, furent spectaculaires : refus du monde patronal de négocier en ce sens et dans certains cas, blocage complet du processus de négociation collective tant que le syndicalisme n'abandonne pas cette revendication¹, diffusion via la presse et via certains milieux académiques de propos incendiaires sur l'irréalisme de la réduction du temps de travail générale sans perte de salaire. Dans un même temps se sont développées les thèses patronales antagonistes sur l'aménagement du temps de travail (le travail à temps partiel, les formes de contrat atypiques, la flexibilité horaire, l'extension du travail de nuit, le développement du travail intérimaire...). Si bien qu'en l'espace de vingt ans la réduction du temps de travail

1. Ainsi en Belgique, le processus de programmation sociale qui avait permis en quinze ans de lier constamment salaires et gains de productivité est stoppé dès 1977. Il faudra attendre 1985 pour que le processus reprenne, mais complètement modifié, le gouvernement belge imposant un contrôle extrêmement sévère sur les possibilités d'augmentations salariales.

interprofessionnelle¹ comme outil d'émancipation sociale a été transformée en son contraire : le « temps partiel » entraînant perte de salaire, flexibilité horaire et intensification de l'activité.

La contre-offensive de l'Union européenne contre le salaire et l'émancipation sociale

La diffusion des discours, des pratiques et enfin des politiques gouvernementales en matière d'aménagement du temps de travail ainsi que la politique d'imposition d'un taux d'inflation quasi nul, ont permis d'engager une guerre contre le salaire. À l'échelon de la CEE, les chefs d'État et de gouvernements vont décréter, dès le premier sommet européen de mars 1975 à Dublin, la lutte contre l'inflation comme l'objectif prioritaire des politiques économiques. Si le contexte de la flambée des prix du pétrole en a fourni le prétexte opportun, il est intéressant de constater que cette « politique de conjoncture » a été permanente et reste, plus de quarante ans après, l'axe majeur de politique économique porté par les Autorités communautaires.

La discipline monétaire (lutte contre l'inflation) se réalise à travers la discipline salariale et la discipline budgétaire afin de libérer les ressources pour l'accroissement de la compétitivité des entreprises, qui se traduit de facto par l'accroissement de la rémunération de la propriété lucrative. Les profits vont effectivement exploser, mais les investissements ne suivront pas.

L'ensemble de ces orientations sera ensuite consacré comme programme communautaire, et non plus comme simple coordination intergouvernementale, à partir du projet de Marché unique de 1985. Il marque le début du transfert

de la souveraineté économique de lieux où l'économie pouvait être contrôlée par des parlements nationaux vers un espace de décision politique collégiale peu propice à une dynamique de contre-pouvoirs. En 1992, le Traité de Maastricht met clairement la politique sociale au service de la compétitivité des entreprises. En 1993, le livre blanc de la Commission présidée par M. Jacques Delors, intitulé « Croissance, compétitivité, emploi », fait de la politique de l'emploi le vecteur de réformes profondes du marché du travail et des systèmes de sécurité sociale dans le but de renforcer la compétitivité. En 1997, le Traité d'Amsterdam accentue cette instrumentalisation : promotion de l'adaptabilité, de l'employabilité, de la flexibilité, des logiques de « responsabilité individuelle » (voir aussi la « Résolution sur la Croissance et l'emploi »). Cette attaque contre la stabilité salariale par la déréglementation de l'emploi est doublée d'une attaque contre l'usage libre des budgets publics, désormais verrouillés par le « Pacte de Stabilité et de croissance » adopté au Conseil européen d'Amsterdam de juin 1997.

En mars 2000, le sommet de Lisbonne renforce la soumission de l'ensemble des dimensions du social (enseignement, retraites, santé...) à la recherche de la plus haute compétitivité. Ils sont d'abord conçus comme facteurs de production pour faire de l'Europe l'économie la plus compétitive du monde, et de façon subalterne, comme outils « d'inclusion sociale » (à traduire par « intégration dans le nouvel ordre »), mais non plus comme outil d'égalisation dans le progrès. En décembre 2000, la Charte des droits fondamentaux impose la « liberté du travail », non pas dans son sens syndical d'émancipation, mais dans son sens libéral de déréglementation : le salaire, exclu des compétences communautaires, est ignoré ; les

1. Une des dynamiques de combat contre la RTT a été justement de casser son potentiel d'émancipation sociale (qui est clairement lisible à l'échelon interprofessionnel) en la cantonnant à une « technique » de management de la flexibilité sur la base de « trocs » dans les entreprises ou dans les secteurs, changeant ainsi de facto la nature politique de la revendication.

prestations sociales ne sont pas garanties comme des droits salariaux, mais comme des « aides ».

La dérive communautaire autour de la « politique de l'emploi »

Ces contraintes sur les politiques générales de gestion des grands flux de ressources liés au contrôle de la production ont conduit à une transformation profonde du sens de la politique sociale et de l'Autorité publique. L'État social redistributeur national (1945-1975)¹ avait participé à la diffusion d'un imaginaire démocratique universalisant (un humain = une voix ; travail égal = salaire égal ; origine et nature collective des droits à ressources reposant sur la solidarité salariale globale, conventions collectives assimilées aux lois et supérieures à des logiques de droit civil). Ce que ne peut plus faire l'État tutélaire actuel, protecteur de la solidarité nationale vers les « groupes-cibles » définis comme « problématiques » et/ou « pauvres » : au contraire, il a tendance à développer un discours de garantie de droits dits fondamentaux. Les qualifier de fondamentaux aide à les désancrer du travail salarié, car « tout le monde devrait en bénéficier ». Cela amène les pouvoirs publics à les lier à la notion de « citoyen », ce qui débouche sur l'idée qu'ils doivent être conjointement assumés par l'impôt à un échelon général (ressources à distribuer vers les groupes désignés comme « pauvres ») et par la personne et/ou l'entreprise (second et troisième piliers).

En parallèle, l'intense discours politique de la baisse des charges au nom de la nécessaire augmentation du taux d'emploi a produit un tel

consensus que la lutte syndicale se centre sur la recherche d'un financement alternatif, de nature fiscale. De préférence par un impôt sur la fortune ou l'augmentation de l'impôt direct sur l'ensemble des revenus, mais non nécessairement progressif (la contribution sociale généralisée en France, par exemple). Ce glissement vers une fiscalité diversifiée favorise aussi cette déconnexion des droits de Sécurité sociale du salaire et pourrait à terme délégitimer l'intervention syndicale dans la gestion politique de ce domaine, les syndicats étant refoulés vers le seul rôle d'une négociation des second et troisième piliers et du salaire direct face à une contrainte politique forte de modération salariale. Les « emplois aidés » participent aussi à cette déconnexion de la rémunération de sa source salariale, car ils associent allocation chômage, revenu salarié réduit, baisse ou suppression de la cotisation sociale et aides fiscales à l'employeur.

Cette tendance à ne plus fonder les droits à ressources sur la solidarité entre égaux (via la cotisation sociale ou l'impôt direct progressif) est un objectif majeur des réformes en cours. En effet, si l'on reconnaît que l'ensemble des salariés est à l'origine de la production de la valeur et du sens sociétal, alors le droit au salaire est à consolider comme droit politique universel dès l'âge adulte². Si cette légitimité politique des droits salariaux est niée, il faut en revenir aux justifications traditionnelles des droits à ressources : contributivité (chacun reçoit en fonction de ce qu'il a pu individuellement contribuer) et handicap (l'on reçoit une rémunération parce que l'on relève de la solidarité générale suite à « un manque », une « anormalité »). Et c'est bien ce qui se passe. Plus largement, avoir droit à rémunération est de plus

1. Cf. C. Gobin, « De l'Union européenne à ...l'europanisation des mouvements sociaux », in *Revue Internationale de Politique Comparée*, vol. 9, n°1, Ed. De Boeck Université, Bruxelles, 2002.

2. Cf. J.-J. Goblot, *Le droit au travail. Passé, présent, avenir*, Ed. Syllepse, Paris, 2003. La tension autour d'une revendication de définir le droit au salaire comme un droit politique s'exprime dès la Révolution française. On peut lire le classement fourni par la doxa juridique classique des droits en droits « de différentes générations » comme participant à un travail de déclasserment des droits sociaux à rémunération.

en plus lié à la notion de mérite personnel¹. La notion de droit dérape ainsi vers celle de devoir, ce qui serait inimaginable si les droits salariaux étaient élevés au statut de droit politique universel : empêcher une telle mutation du droit au salaire est l'enjeu décisif des réformes actuelles.

L'impératif de l'emploi contre le salaire

L'imposition progressive du mythe de la pénurie de ressources va obliger les syndicats à accepter, à la place de la négociation salariale, une « négociation » sur les modalités de ce qui va être présenté comme « autre chose » à redistribuer : l'emploi. Celui-ci, déconnecté de la revendication salariale, devient une arme utilisée contre les droits salariaux. Nous assistons à une transformation complète de la notion de « politique sociale », devenue une dimension du marché unique, et le recentrage politique du domaine social autour de la « politique d'emploi »² s'accompagne d'un travail de « conceptualisation »³ d'une politique d'emploi accordée aux « impératifs » d'une économie fabulée comme une démultiplication de marchés de plus en plus fluctuants (ce qui imposerait une flexibilisation permanente des conditions de travail et de rémunération).

Les premiers rapports sur l'emploi rédigés par la Commission européenne (le premier date de 1989) élaborent, diffusent et légitiment un arsenal de nouveaux outils pour « voir, décrire et décider » : le travail abordé sous l'angle d'un « marché du travail »⁴, apparition de la notion de « taux d'emploi »

qui se fait contre celles de « population active » et de « taux de chômage », invention de la notion de « populations cibles ou de catégories cibles », « des mesures actives », de « flexicurité »... À travers toutes ces nouvelles notions, l'emploi va, dès lors, être peu à peu assimilé, de façon prioritaire, à un « facteur de production » pour améliorer la compétitivité des entreprises, et la population de quinze à soixante-quatre ans comme un capital humain à mobiliser dans ce cadre. Cette politique d'emploi ayant été déclarée d'intérêt commun à Amsterdam en 1997 et présentée comme le cœur de l'agenda social européen, les autres éléments de politique sociale vont être perçus comme devant concourir à renforcer la politique d'emploi et de cette façon deviennent eux aussi des « facteurs de production ». La politique d'emploi devient en quelque sorte le vecteur d'ancrage de tout le social à l'objectif principal de l'édifice communautaire : le renforcement de la compétitivité des entreprises.

Cette nouvelle politique du taux d'emploi s'inscrit dans le cadre politique général de « rendre l'emploi payant » (to make work pay) par l'application des consignes politiques diffusées dans le Pacte de stabilité monétaire et la résolution sur la croissance et l'emploi de 1997, soit dans un cadre où la fiscalité globale doit être baissée et les cotisations sociales réduites. La notion de taux d'emploi bouleverse les rapports de travail précédents pour de nombreuses raisons. Elle se substitue à la notion de « population active » et marginalise l'usage de « taux de chômage »⁵, car ce qui est en jeu est de considérer comme employable la

1. Cf. les débats entre Van Parijs, Schokhaert, Myles, Oksanen et Fornero in *Journal of European Social Policy*, 2003, 13 (3).

2. La notion de politique d'emploi devenue aujourd'hui si courante est pourtant bien étrange. Quel sens y a-t-il à faire de l'emploi une fin en soi ? Par contre lorsqu'un État s'engage dans des politiques de développement sociétal (environnement, aménagement urbain, santé, enseignement, culture...), l'emploi suit nécessairement.

3. Ce changement de logique de perception du social et de l'emploi ne se fabrique pas seulement dans le cadre de l'expertise européenne, il y a échanges entre experts des différents niveaux politiques (international avec notamment les travaux de l'OCDE, communautaires et nationaux).

4. La politique d'emploi devient dès lors une politique de marché du travail, soit une politique d'adaptation du travail au marché.

5. « [...] à de nombreux égards, il [le taux d'emploi] constitue une mesure plus utile que le taux de chômage, lequel ne tient pas compte du nombre considérable de personnes qui ne sont pas incluses dans la population active parce qu'elles ne

plus grande masse possible des personnes comprises entre quinze et soixante-quatre ans, que ceux-ci se déclarent ou non comme demandeurs d'emploi. Elle tend ainsi à rendre anormale la notion de « non actif » : que l'on soit handicapé, en prison, malade, au chômage ou aux études, ces situations ne devraient pas dispenser les gens de travail productif. Ceci permet de promouvoir les « jobs » mal payés et de faible durée.

Se banalise également l'idée que le travail au moins partiel dès quinze ans devrait être plus courant¹. Ce faisant, les chômeurs deviennent une catégorie parmi de multiples autres à remettre au travail (les jeunes, les femmes, les travailleurs âgés ...) et les liens de solidarité extrêmement forts qui faisaient du chômeur un actif en attente et donc un détenteur de droits salariaux se distendent. Cette catégorisation en populations cibles justifie des traitements différenciés, et donc des droits différenciés qui se traduisent par une dégradation des droits salariaux : baisse du tarif horaire, cotisations sociales allégées, réduction ou disparition des primes sociales, part du salaire financé par un soutien fiscal de l'État... Elle change la perception du collectif salarial, réduit à des catégories administratives à gérer et non plus posé comme une force sociopolitique collective. Par le fait même de vouloir faire travailler des non-demandeurs d'emploi alors que le volant de chômage reste très élevé, cette politique débouche sur une augmentation des pressions à la baisse salariale (y compris des cotisations sociales) et sur l'assouplissement voire la disparition du verrou de « l'emploi convenable ». La porte est largement ouverte pour la production sociale de plus en plus de « working poor ».

recherchent pas activement un emploi, mais qui aimeraient toutefois travailler si la possibilité de le faire leur était offerte », in *L'emploi en Europe 1994*, Commission des Communautés européennes, Direction générale de l'emploi, des relations industrielles et des affaires sociales, p. 28.

1. Elle fragilise ainsi un des droits les plus fondamentaux de l'édifice démocratique : le droit à l'instruction obligatoire générale jusqu'à l'âge le plus élevé possible. En effet, les enfants des classes populaires, dans cette idéologie générale de workfare, sont encore plus aisément poussés vers des filières « professionnalisantes » qui utilisent part-time leur travail gratuit au sein d'entreprises pour assurer leur « formation ». Les aides sociales financières diverses, de soutien aux études supérieures, tendent aussi à imposer une contrepartie en « travail »...

Un piège pour le syndicalisme communautaire

Dans ce cadre politique particulier qu'est l'Union européenne, une fois les outils de politique sociale revisités et remaniés pour en faire des éléments au service de la libre circulation commerciale et financière, les forces syndicales se sont retrouvées dans une situation des plus paradoxales où réclamant plus d'Europe sociale, elles donnaient en fait toute la légitimité pour que soit poursuivie la réforme politique régressive de transformation du social, aidant paradoxalement dans le contexte national à diffuser et à populariser des notions régressives : les trois « piliers » en matière de retraite, la « formation tout au long de la vie », la « cohésion sociale », le « taux d'emploi », « l'égalité des chances », « la discrimination positive » ...

La résistance de la Confédération européenne des syndicats au néolibéralisme a été balayée au début des années 1990. Plusieurs facteurs se cumulent pour l'expliquer : le choc consécutif à l'écroulement du mur de Berlin, la peur du monde syndical de devoir vivre une situation de total isolement voire d'hostilité croissante de la part d'un monde politique gagné au néolibéralisme, le renouvellement des leaders syndicaux (générations d'après-guerre, importance des cols blancs, positions idéologiques plus centristes...), la pression politique exercée par les gouvernants européens sur le syndicalisme pour l'aider à se muer en « partenaire » des nouvelles orientations politiques.

Face à ces multiples contraintes européennes (« systémiques », politiques, morales, etc.), les acteurs syndicaux se trouvent au mieux à devoir fonctionner dans une dynamique proche du niveau zéro de la politique, essayant de construire entre eux au moins une entente minimale pour éviter un dumping salarial complet, en se mettant d'accord à l'échelon de quelques pays (Groupe

de Doorn) ou de secteurs (coordination sectorielle européenne) sur une norme théorique de salaire en dessous de laquelle ils s'engagent à ne pas descendre dans les processus nationaux de négociation collective. Comme les premières coalitions ouvrières avaient fondé les sociétés de maintien de prix ! Cent quatre-vingts ans pour être à nouveau à ce point de départ minimal...

Conclusion

Peu de personnes ont pris la mesure de l'ampleur de ce changement de régime politique « mondial » et européen, qui a universalisé l'idéologie du « laissez-faire/laissez-passer », soit le libéralisme économique, comme la seule façon de concevoir ce qu'est la société. Ce néolibéralisme nous a bloqués dans le paradoxe d'un monde qui se vit en situation de pénuries de ressources alors que de toute l'histoire de l'humanité, il n'y a jamais eu autant de personnes disposant d'un tel capital scolaire et technique, et produisant une telle quantité de richesses. Dans la foulée, un autre paradoxe s'est installé. Les réformateurs du 19e siècle et du 20e siècle avaient démontré, en inventant la sociologie et le droit social, que le libéralisme économique était une doctrine sociéticide. Dans son incapacité à penser et inventer le rapport collectif de solidarité sociale, dans son obsession à imaginer les individus comme des atomes libres fonctionnant de façon mécanique et rigide suivant les lois du pseudo choix rationnel, n'étant au monde que pour « consommer », cette doctrine développe un imaginaire de « contre-société » qui aujourd'hui, étant donné l'ampleur des inventions techniques et militaires, menace la survie de l'humanité. Les réformes actuelles, que nous avons qualifiées de contre-réformes, prétendent ainsi inventer une nouvelle société mondialisée...qui aboutit à détruire l'essence même de toute société humaine, en niant la réalité de l'interdépendance

et de l'entrecroisement des rapports sociaux, et dès lors la nécessité de la solidarité sociale.

L'État social redistributeur et de services publics, l'imaginaire et les réalisations du salaire socialisé ne sont que des prémices qui peuvent conduire l'humanité rapidement vers l'émancipation sociale, par un travail libéré de sa subordination au capital, à travers la consécration des droits à rémunération attachés au salaire comme droits politiques universels. Construire la société du plein salaire contre l'impasse actuelle du plein emploi précaire et déqualifié. C'est parce que le salaire socialisé est porteur de ce message fort que le mouvement de contre-réforme, qui s'est mis en route dans la foulée des réactions contre-soixante-huitardes a été aussi virulent et considère que son oeuvre est loin d'être achevée : il faut éradiquer au sein des peuples toute volonté d'autonomisation face à l'emprise totalitaire du marché. Or si Marx insistait déjà sur le fait que le nouveau prend germe dans l'ancien, encore faut-il des forces sociales aptes à comprendre et à saisir ces potentialités dégagées par les luttes et les résistances collectives du moment.

Cette contre-réforme européenne aboutit ainsi à diminuer la capacité de contrôle démocratique sur toutes les ressources produites : tous les outils, institutions, instruments et procédures qui avaient permis historiquement d'institutionnaliser une capacité publique des Autorités démocratiques de redistribution des ressources collectives, notamment à travers des outils de finance publique, sont remis brutalement en cause. Le nouveau système politique de l'UE est collégial : mais il n'est pas formé par une communauté d'États qui cherchent à préserver la souveraineté de chacun d'entre eux due à l'expression du suffrage universel, il est formé par une collégialité d'individus gouvernants qui ont choisi de transformer les États peu à peu en pouvoirs subordonnés à des Institutions européennes

au service de la propriété lucrative. L'inversion de cette construction politique rétrograde est pourtant à portée de mains : en acceptant d'assumer jusqu'au bout notre statut de producteur libre de la société par la prise de conscience que la monnaie, les finances, le budget public, l'organisation du travail sont des outils politiques que nous pouvons remettre au service de l'émancipation.

Bruno Frère *ULiège*
Thierry Müller (*feu*)*Riposte.cte*

Flexibiliser pour insérer ? Ou insérer pour flexibiliser ?

Le présent texte voudrait interroger un couple de concepts souvent mobilisés pour fonder les politiques publiques de l'emploi qui se déploient dans nos pays depuis une trentaine d'années : insertion et flexibilisation. Quels sont les enjeux, idéologiques et économiques de cette mobilisation ? Quelle est la valeur du cadre argumentatif qui justifie sa mise en œuvre, telle que la nécessaire modernisation de l'économie ou l'individualisation des causes de l'exclusion ? Quelles alternatives émergent aujourd'hui face aux impasses dans lesquelles les effets performatifs de ces mots nous conduisent ?

* Version légèrement remaniée d'un article publié en 2017 sur la plateforme Orbi de l'Université de Liège : https://orbi.uliege.be/bitstream/2268/217917/3/flexibiliser_%20ins%C3%A9rer.%20juin%202017.pdf. Une version courte a également été publiée en 2017 par l'ASBL Philocité sous le titre « Flexibiliser pour réinsérer ».

Flexibiliser pour insérer ? Ou insérer pour flexibiliser ?

Bruno Frère *ULiège*
Thierry Müller *(feu)Riposte.cte*

Les politiques d'insertion, entendez « de retour à l'emploi », recourent à toute une série de stratégies institutionnelles bien précises. Tantôt incitatives, au niveau des entreprises, elles prennent la forme ici d'un plan pour l'emploi des travailleurs âgés, style *Activa senior*, par exemple, là d'un plan type *Rosetta* à destination des jeunes travailleurs. Tantôt disciplinaires, à l'égard des personnes cette fois, elles reposent alors sur le contrôle et sur la menace de sanctions, cherchant à distinguer, dans la masse des « hors emploi », les « bons chômeurs » des « mauvais chômeurs »¹.

Enjeux idéologiques de l'insertion

Pour opérer cette distinction est convoqué un panel de dispositifs, repris sous des modalités contractuelles, que le chômeur passe avec son service régional pour l'emploi (Forem, Actiris, VDAB) ou via des programmes personnalisés qu'il est contraint de signer avec son CPAS (PIIS : Programme individualisé d'intégration sociale). Figureront alors à l'agenda du « hors emploi » toute sorte de démarches à accomplir, telles que des stages de requalification (au cours desquels il pourra travailler gratuitement pour une entreprise), des heures de volontariat dans le milieu associatif ou les services publics, la rédaction personnalisée de lettres de motivations et de CV pour lesquels des formations lui seront proposées, ou enfin l'envoi de candidatures spontanées à destination d'employeurs opérant dans des secteurs qui peuvent échapper à son champ de formation. Tout cela est soumis au contrôle régulier soit d'assistants sociaux, soit d'évaluateurs, en vertu de l'organisme à l'autorité duquel le demandeur d'emploi est assujéti.

1. Sur le site du Forem, on peut notamment trouver la liste des « situations litigieuses » suivantes : « Vous n'êtes pas disponible pour le marché de l'emploi ? » ; « Vous ne vous êtes pas présenté dans les services emploi/formation ? » ; « Vous avez refusé un emploi convenable ? » ; « Votre plan d'action individuel a été arrêté ? » ; « Vous avez refusé un plan d'action ? » ; « Vous avez abandonné votre formation ? » ; « Votre formation a été arrêtée de votre faute ? » ; « Vous avez 45 ans et avez été licencié ? » ; « Vous ne vous êtes pas inscrit dans la cellule de l'emploi ? » (cf. <https://www.leforem.be/particuliers/contrôle-situation-litigieuse.html>).

L'objectif de ce travail, que les organismes d'insertion qualifient « d'accompagnement personnalisé », c'est que l'exclu, le « sans travail », intègre, c'est-à-dire trouve légitime et, à terme, bénéfique, l'exigence de se soumettre à ce parcours soutenu, et soit convaincu que, s'il échoue et tant qu'il échoue, c'est qu'il manque effectivement des qualités comportementales adéquates¹. Ces qualités, les organismes d'insertion se donneront pour mission de les lui faire découvrir et acquérir : connectivité, employabilité, mobilité, adaptabilité, efficacité, confiance en soi, voire leadership, etc. Ces mots sont issus majoritairement de la culture managériale, ils visent à assurer la collaboration des travailleurs en entreprises² comme celle des chômeurs, dans le cadre de l'activation de leur recherche d'emploi. Parmi ces mots, la notion de flexibilité (ou de flexibilisation) s'avère singulièrement mobilisée.

Enjeux économiques de la flexibilité

Présente aujourd'hui au sein des institutions les plus performatives du corps social (école, famille, université, etc.), la flexibilité est donc aussi et d'abord au cœur des exigences contemporaines des entreprises et, conséquemment, des dispositifs d'insertion socioprofessionnelle. Pour la personne, en manquer suppose un état de déficit qui s'explique principalement par des facteurs pathogènes d'ordre psychologique, biologique ou éducatif, intrinsèques donc à sa personnalité. Dans cette hypothèse, il lui appartient de combler ce manque, avec l'aide éventuelle d'un corps professionnel, social, médical ou psychiatrique, adapté à sa situation.

La quête : se resocialiser et, pour ce faire, atteindre ou renouer avec la normalité de l'individu inséré, à savoir le travailleur salarié, doté d'un contrat d'emploi, ou, de plus en plus, le travailleur autonome, initiateur de sa propre entreprise. Poser sur l'insertion, et la flexibilité, un regard plus sociohistorique que simplement médico-psychique pourrait pourtant nous amener à questionner le sens de cette démarche qui consiste à vouloir absolument réinsérer tous les exclus dans un marché, celui de l'emploi, qui a toujours veillé à se garantir la possibilité de disposer d'une masse de travailleurs dont la caractéristique est précisément de se trouver exclue de ce marché. Car cela en fait une sorte de main-d'œuvre d'appoint que le marché, pour s'auto-réguler, mobilise en temps qui lui est opportun et seulement en de telles circonstances.

Cette mécanique parcourt le capitalisme depuis 200 ans. Nos sociétés ne se sont rapprochées du plein emploi que durant une très courte période (de 1948 à 1968³), alors qu'il s'agissait de reconstruire une Europe qui n'était plus qu'un champ de ruines. Et encore : le taux d'emploi en réalité était moindre qu'aujourd'hui, où le chômage est pourtant massif, du moins si l'on incorpore dans les calculs de l'époque l'ensemble des femmes qui étaient alors maintenues majoritairement au foyer. En dehors de cette période qualifiée de Trente Glorieuses, le chômage, à savoir l'existence d'une masse d'individus exclus du marché du travail, mais prête à s'y inscrire, a joué un rôle de variable d'ajustement, un réservoir dans lequel la machine productive plonge lors de pics de production, mais qu'elle remplit de plus belle en cas de décroissance conjoncturelle.

1. Sur cette question, lire de Gaulejac, V. (2014), *La société malade de la gestion*, Paris, Seuil.

2. Pour approfondir ce sujet, lire Linhart, D. (2015), *La Comédie Humaine du travail, De la déshumanisation taylorienne à la surhumanisation managériale*, Paris, éd. Eres.

3. « À partir de 1969, le chômage des jeunes explose. Si les analystes jugent les données statistiques trop incomplètes ou imprécises, les chiffres que révèle l'année sociale sont malgré tout éloquentes. En quatre ans (de la fin juin 1964 à la fin juin 1968), le nombre de chômeurs âgés de moins de 25 ans a été multiplié par sept. Désormais, "le temps est passé où le jeune travailleur avait au terme de son apprentissage ou à sa sortie de l'école professionnelle, la certitude d'exercer sa profession durant toute sa vie" » (Loriaux, F. (2015), *Le Chômeur suspect, Histoire d'une stigmatisation*, Bruxelles, Carhop-CRISP, p.198).

Cette masse d'exclus, de hors-emploi, dont l'embauche est souvent subventionnée par la puissance publique, s'est de tout temps avérée structurellement nécessaire au bon fonctionnement de l'économie capitaliste. D'autant plus nécessaire que ce mécanisme permet d'exercer une pression constante sur les salaires. L'OCDE ne s'y trompe pas, lui qui, dans ce but, recommande à chacun de ses États membres le taux de chômage en dessous duquel il lui conseille précisément de ne pas descendre¹, de peur que les salaires partent à la hausse et entraînent un risque inflationniste néfaste pour la rente des détenteurs de capitaux (montée des prix, donc baisse de la valeur de la monnaie).

Flexibiliser : modernité ou régression ?

Et le système fonctionne : en quarante ans d'extension quasi sans fin du chômage réel, la part de la richesse produite chaque année en Belgique (PIB) qui revient en salaires directs ou indirects (prestations sociales) aux salariés n'a cessé de descendre (moins 10%, soit une chute de 40 milliards) alors que celle qui revient à la rente, au capital investi, a crû d'autant. L'histoire orale raconte qu'au cœur des Trente Glorieuses, tout un chacun quittait son employeur dès qu'il devenait insupportable ou trop exigeant, ou que le boulot devenait lassant et sans plus aucune progression possible en termes de salaire ou d'acquisition de savoir-faire.

Elle nous transmet qu'aujourd'hui, celui qui a un emploi, de peur de le perdre, accepte bien souvent la flexibilité qui lui est demandée : travail de nuit, heures supplémentaires non payées, part de salaire adossée aux performances productives, passage au temps partiel et/ou en CDD, parfois répétitifs, hypermobilité, etc. Il semble qu'ils soient nombreux de nos jours ceux qui, par

crainte de perdre leur poste et de se voir remplacés par un demandeur d'emploi moins regardant, plus « flexible » précisément, se plient aux exigences managériales en assouplissant les leurs.

Mais cette exigence de flexibilité est bien loin d'être un phénomène récent, le corollaire impératif d'une économie moderne. On peut remonter loin dans le temps pour faire apparaître les similitudes entre le travailleur flexible que le capitalisme exige aujourd'hui et le prolétaire d'antan. Pensons par exemple à l'itinérant du milieu du 19e siècle, appelé à s'adapter en permanence à n'importe quel type de tâche, sur une courte durée, pour des rémunérations aléatoires, au sein d'une même entreprise ou en se déplaçant d'entreprise en entreprise, là où la conjoncture économique conduit tel ou tel industriel à ouvrir quelques postes de travail.

Le phénomène de l'intérim, si répandu aujourd'hui, a bel et bien de véritables antécédents historiques, si ce n'est qu'au 19e siècle, les prolétaires appartenaient presque tous à cette espèce de salariés en attente quotidienne d'un travail aux portes de l'entreprise. Situation d'autant plus lourde à supporter que, pour survivre, lors des jours sans travail et donc sans paie, ils n'avaient à l'époque pas le moindre filet de sécurité auquel s'accrocher. C'est précisément pour compenser cette insécurité permanente, et peser à la hausse sur leurs conditions de travail et de salaire, que les prolétaires se sont mis à constituer, vers 1850, les premières caisses de secours mutuels, véritables balbutiements de ce qui deviendra près d'un siècle plus tard la sécurité sociale obligatoire et généralisée.

La tendance à l'uniformisation des conditions de travail, des statuts et des tâches productives et à la massification de la main-d'œuvre dans des structures industrielles de taille de plus en plus considérable contribuera à l'extension de ces caisses, à leur succès et à l'efficacité de leur gestion. Ce phénomène institutionnel étonnant, créé au départ par des gens à la limite de l'illettrisme et de l'extrême pauvreté, accompagnera l'émergence d'une conscience de classe, de la conscience d'un antagonisme d'intérêts par rapport à ceux des propriétaires d'usines.

Lubérisation : modèle du travail post-moderne

Ce n'est donc pas un hasard si la sécurité sociale se voit aujourd'hui menacée alors même que le capitalisme exige un retour à une flexibilité maximale du marché de l'emploi. Ce n'est pas le moindre des paradoxes d'ailleurs que le droit du travail, dont la sécurité sociale constitue l'une des pierres angulaires majeures, est attaqué de toute part au nom de son archaïsme par rapport à un capitalisme qui se serait lui modernisé, se déclarant désormais post-fordiste et globalisé, progressiste et réformateur. Ces attaques, menées sous l'égide de la FEB en Wallonie, du VOKA en Flandre ou du MEDEF en France, ont déjà abouti sur pas mal de points : limitation drastique du cadre de la négociation de la norme salariale¹, recul de l'âge de la retraite, restriction des allocations de chômage dans le temps et dégressivité de leur montant, annualisation du temps de travail, réduction des obligations en matière de préavis, etc. Ces victoires contribuent, pas à pas, à inscrire dans le temps la flexibilité du travail et l'adaptabilité du

travailleur, renouant ainsi avec l'état naissant des sociétés salariales, où des travailleurs esseulés, protégés par aucune convention collective, attendaient que leur force de travail brute soit louée au coup par coup par un entrepreneur quelconque, pour une tâche déterminée et un temps précis.

À terme, flexibilisation et adaptabilité pourraient donc bien nous ramener en Belgique à des situations analogues. C'est même déjà le cas si l'on se penche sur le sort des travailleurs de plateformes². Ces derniers effectuent toujours un travail de salarié (par exemple livreur ou chauffeur de taxi), mais ils le font sous un statut d'indépendant ou de travailleur collaboratif, « ubérisé », un système qui nous vient tout droit des États-Unis. Ces divers régimes permettent aux employeurs de devenir officiellement des « clients », des « passeurs de commandes » ou « donneurs d'ordre », qui rémunèrent à la tâche « un prestataire de services ».

Désormais la flexibilité est maximale, le salarié se l'applique à lui-même s'il veut rendre son travail rentable, c'est-à-dire maximiser sous forme de revenu (et non plus de salaire) le temps où sa force de travail se trouve sollicitée. Dans le chef de l'ex-employeur, tout ça peut se faire sans plus avoir à se soucier du droit du travail puisque le travailleur est devenu son propre patron, c'est donc à lui qu'incombent désormais toutes les obligations en termes par exemple de cotisations sociales, de fixation d'horaire maximal de travail, de respect des congés payés, d'équipement et de matériel nécessaires à l'exercice quotidien de son activité, d'assurances obligatoires en matière d'accidents de travail, etc.

1. C'est ce l'on appelle le NAIRU, (en anglais: *Non-Accelerating Inflation Rate of Unemployment*), dont Wikipédia donne la définition suivante : « un indicateur économique qui, estimé économétriquement pour un pays et à un instant donné, mesure approximativement le taux de chômage qui serait compatible avec un taux d'inflation stable ».

1. La « norme salariale », en langage courant, cela veut dire le pourcentage maximum dans lequel les salaires bruts pourront être augmentés au cours de l'année ; jusqu'il y a quelques années, ce pourcentage résultait de la libre négociation entre interlocuteurs sociaux (syndicats et représentants patronaux) ; aujourd'hui le gouvernement fixe un plafond maximum autorisé. Pour 2021, il est de 0,4% hors indexation.

2. Lire « Coursiers de tous les pays, unissez-vous ! En lutte contre le capitalisme de plateforme », GRESEA Échos, n°98, 2019.

Se réinsérer, mais dans quoi ?

C'est donc dans un marché du travail toujours plus dérégulé, modernisé, que l'État et ses institutions d'intégration sociale cherchent à réinsérer ceux que l'on appelle « les exclus » ou, en terme euphémisé et anglicisé, les outsiders. Le philosophe Guillaume Leblanc, dans le travail méticuleux qu'il a entrepris sur ce qualificatif d'exclu¹, montre combien sa sémantique même, dans l'imaginaire managérial, est lourde de l'idée que les individus qu'il désigne portent la responsabilité de leur différence, voire de leur marginalité. Ils ne seraient pas assez « entrepreneurs d'eux-mêmes », pas assez « leaders de leur propre vie », pas assez « connectés aux opportunités » ... bref, pas assez flexibles.

Une fois ces présupposés intégrés dans la notion d'exclusion, il devient facile d'avancer que le monde des outsiders constitue une juxtaposition d'individus singuliers, aux difficultés d'abord personnelles, qu'il n'est logiquement possible de réinsérer que par des dispositifs personnalisés de requalification, n'ouvrant vers la remise à l'emploi qu'à la condition qu'ils prennent en charge leur propre employabilité, c'est-à-dire notamment leur propre flexibilisation. Que l'exclusion soit une nécessité structurelle pour le modèle économique qui nous entoure depuis 200 ans est ainsi passée sous silence. L'est aussi cette autre déduction logique à laquelle conduit le même regard : le monde de l'exclusion n'est pas une superposition d'individus exclus du fait de leurs caractéristiques psychiques ou biologiques intrinsèques, mais il constitue au contraire une classe sociale : ceux qui la composent jouent, communément et à leur insu, un rôle central dans les rapports sociaux nécessaires à la bonne tenue du système économique en place ; ce rôle, c'est fondamentalement celui de la

variable d'ajustement des salaires et des exigences en matière de conditions de travail des salariés.

Dans cette dernière hypothèse, pour combattre l'exclusion comme problème, il faut en appeler à une transformation du système économique qui, pour garantir sa propre pérennité, génère lui-même cette exclusion. Dans l'autre hypothèse, actuellement dominante, l'exclu doit se convaincre que c'est lui le problème, en tant que non inséré, et qu'existe une normalité qu'il lui faut atteindre, un modèle comportemental auquel il lui faut se conformer, ce qui passe par un travail sur soi, par une autoflexibilisation. Et c'est là que, pour ce second discours, le bât commence à blesser. Se flexibiliser ? OK. Faire les efforts personnels pour y parvenir ? Admettons... mais pour s'insérer dans quoi finalement ?

La classe moyenne, idéal de réussite, se couche

Flexibilité et insertion nous sont généralement présentées comme les deux faces indissociables d'une même pièce, une norme sociale bicéphale en somme, permettant de se fondre à terme dans le monde idéalisé de la classe moyenne. Dans les Trente Glorieuses, celle-ci englobait tous ceux qui se répartissaient sur l'échelle sociale entre les ouvriers les mieux payés de la grande industrie, en bas, et les cadres supérieurs, en haut, à savoir : les fonctionnaires, dont le nombre explose en cette période d'après-guerre, ainsi que les travailleurs indépendants de la paysannerie, de l'artisanat et du commerce. Tous ensemble, ils constituent le ventre bien arrondi d'une société qui lentement, en absorbant de plus en plus d'éléments de la classe ouvrière, prendra la forme d'une espèce de montgolfière dont l'axe central sera constitué du salaire médian². À cette époque, les revenus semblent

croissants, et au minimum garantis dans la durée ; ils peuvent même être aisément boostés, si nécessaire, par un crédit de plus en plus accessible.

On baigne dans la société de la consommation de masse. De génération en génération et, pour chacun au cours de sa propre existence, souvent dans la même entreprise ou dans la même administration, l'ascenseur social fonctionne à plein, toujours vers le haut, allégeant sans cesse la base de la montgolfière et en gonflant le corps, élargissant sans cesse ladite classe moyenne. Un bref recul historique sur cette période fait apparaître à quel point ses caractéristiques commencent bel et bien à se situer aux antipodes de l'époque actuelle : une économie où la production de valeur est essentiellement assurée par l'activité industrielle, une organisation du travail qui est fondée sur un clivage marqué entre « concepteurs » et « exécutants » (taylorisme) et où le travail à la chaîne se généralise (fordisme), permettant des gains de productivité substantiels ; une redistribution systématique, quoiqu'inégale, de ces gains de productivité à l'ensemble des classes sociales sous forme de hausse du pouvoir d'achat et d'accès au crédit à la consommation ; une organisation de cette redistribution assurée par une myriade de conventions collectives et une législation du travail sans cesse en expansion ; le développement de l'État providence qui se marque par une explosion des services publics et de couvertures sociales dont l'accessibilité est assurée à tous au nom du Droit (chômage, soins de santé, invalidité, retraites anticipées, etc.).

La crise des années 1970 va faire basculer les positions acquises par des décennies de luttes sociales et politiques, en imposant le dogme de la compétitivité dans une économie mondialisée où,

pour tenir la route, l'investissement va devoir être massif, principalement dans les nouvelles technologies, exigeant pour s'amortir puis se rentabiliser de nouvelles règles du jeu. La trame de fond en sera la dérégulation progressive des droits du travail : travailler plus pour gagner moins dans des conditions toujours plus flexibles, plus précaires, plus oppressantes. Cette spectaculaire transformation va entraîner avec elle la décomposition de la classe moyenne et l'émergence de « nouveaux pauvres »¹ : diplômés universitaires surfant de périodes de chômages en petits boulots, familles monoparentales tirant sur les deux bouts pour finir le mois, retraités au trajet professionnel erratique et donc aux pensions minimales, petits indépendants incapables de rembourser leur prêt malgré des heures de travail dignes du début du siècle passé, jeunes chercheurs universitaires complétant leur bourse par des heures de garçon de bistros, etc.

On assiste au passage d'une société en montgolfière à une société en sablier², où, au centre, la classe moyenne fond, littéralement au profit d'une base sans cesse plus large. Autour de cette nouvelle classe, symbole vivant des Golden Sixties, qui faisait construire sa maison, qui tous les cinq ans renouvelait son parc automobile familial, qui partait chaque année en vacances à l'étranger, qui pouvait payer à ses enfants des études supérieures, qui peuplait son quotidien de l'électroménager et des médias électroniques dernier cri, les digues se sont estompées peu à peu malgré une adaptation aux forceps aux nouvelles contraintes économiques : allongement du temps de vie consacré au travail (dont le raccourcissement avait eu pour effet d'augmenter l'espérance de vie), invitation à cumuler les emplois, encouragement à l'autoentrepreneuriat, raréfaction des

1. Blanc, G. (2007) *Vies ordinaires, vies précaires*, Paris, Seuil.

2. Le salaire médian est le salaire gagné par celui ou celle qui se trouve juste au milieu de l'échelle des salaires. La moitié des salariés gagnent moins que lui ou elle, et l'autre moitié gagne plus. En Belgique, il se situe autour de 1900 euros net/mois.

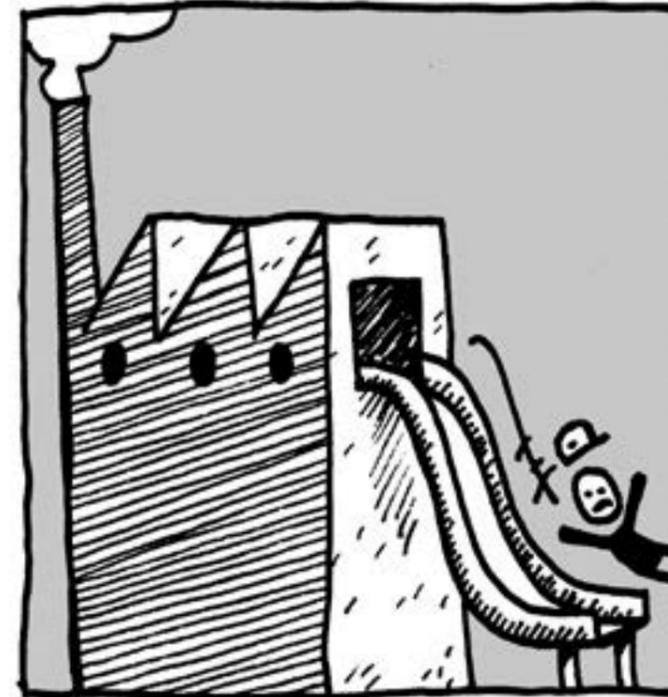
CDI au profit d'une gamme de plus en plus sophistiquée de CDD, d'intérim, de formations en entreprise partiellement rémunérées. Désormais c'est le précaire qui guette et par conséquent le risque d'une pauvreté qui n'autorise plus aucun projet d'avenir. Le glas de la classe moyenne semble avoir sonné, chaque année le confirme.

Or, si la classe moyenne disparaît, alors il n'y a plus rien d'attrayant et de sûr à intégrer. L'espace de protection existentielle dans lequel s'insérer, se lover et se protéger disparaît. Le Graal de l'ascension sociale par le plan de carrière sécurisé se volatilise. Les statuts professionnels confortables dans des secteurs historiquement forts (métallurgie, pétrochimie, automobile, grande distribution, banque et assurances) ont disparu ou presque. Se liquéfient, année après année, tous les attraits qui mettaient la classe ouvrière au travail, y compris sa partie la moins formée, héritière de rien, et qui persistait à rêver d'un renversement du rapport de force entre le capital et le travail, entre les salariés et les employeurs.

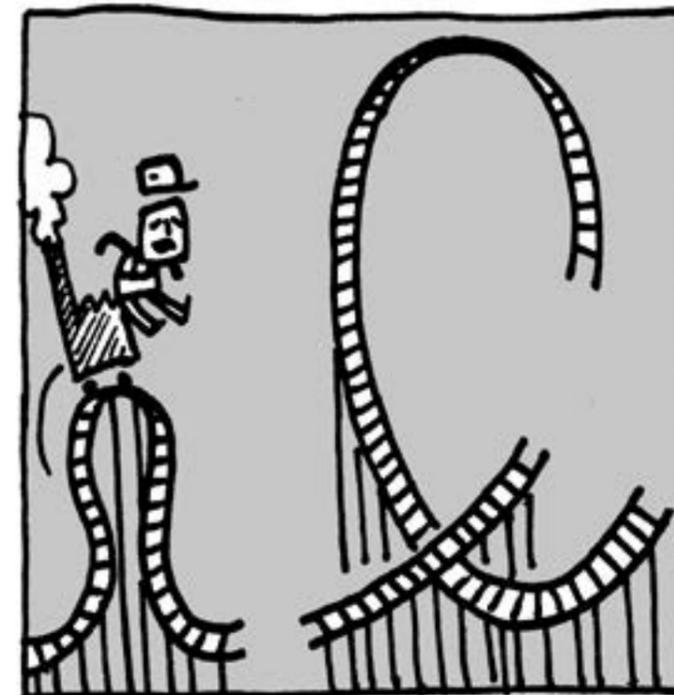
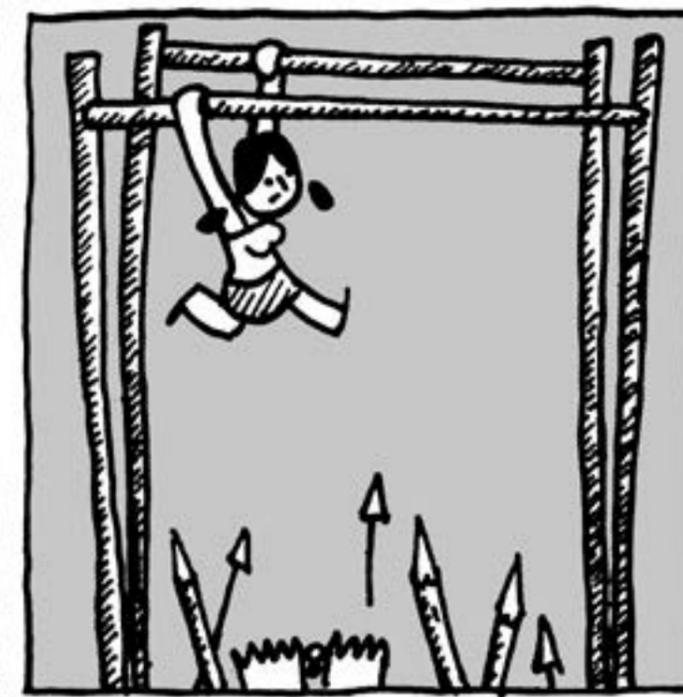
Pourtant, paradoxalement, ce modèle évanescent de la classe moyenne, proche dans ses formes symboliques de l'américain way of life, semble rester la norme à atteindre. Elle nous est présentée comme toujours accessible, à la condition de faire preuve de flexibilité professionnelle, de se plier aux adaptations comportementales exigées par le lean management. Ce miroir aux alouettes, dissimule en réalité l'enjeu d'une économie qui, aujourd'hui comme hier, réclame et organise la pénurie de postes salariés pour assurer une marge de rentabilité aux détenteurs des moyens de production et des capitaux d'investissement.

FLEXILAND AU PAYS DE LA FLEXICURITÉ ON VA BIEN S'AMUSER!

UN TOBOGGAN POUR LES LICENCIEMENTS



PARCOURS DU COMBATTANT POUR LES CHÔMEURS



LES MONTAGNES RUSSES DE LA FLEXIBILITÉ



LE TRAIN FANTÔME DE LA PENSION

Frédéric Vanlerberghe *CSC Brabant wallon*
Demandeurs d'emploi engagés de Belgique
Collectif "Inser-titudes"



1
2
3
4
5
6

Droit à l'expression
Droit de se former
Travail de qualité

5
4
3
2
1

Travailleurs et usagers de l'ISP : les deux faces d'un même malaise

Les trois textes réunis ici traitent chacun des contradictions inhérentes au secteur de l'ISP et de leurs impacts sur les usagers et les travailleurs. Le premier est une analyse transversale rédigée par Frédéric Vanlerberghe, permanent interprofessionnel à la CSC Brabant wallon. Le second est un texte d'interpellation rédigé en 2019 par des stagiaires en ISP. Enfin, le dernier est une carte blanche publiée en 2019 par un collectif de travailleurs wallons de l'ISP.

Travailleurs et usagers de l'ISP : les deux faces d'un même malaise

Frédéric Vanlerberghe
CSC Brabant wallon

Les chômeurs et travailleurs de l'ISP à l'épreuve des tensions du secteur¹

Les politiques d'emploi mises en place depuis plusieurs années pour « activer » les personnes en recherche d'emploi ne sont pas indolores. De nombreuses études soulignent l'impact des plans d'activation sur leur santé mentale. Aujourd'hui, ce sont les travailleur·euse·s du secteur eux·elles-même qui sont en tension pour répondre aux défis de la mise à l'emploi. Une situation qui ne permet pas à ces dernier·ère·s d'assumer leur rôle avec probité et éthique.

À l'heure où le chômage repart à la hausse en Belgique, il est toujours bon de rappeler que les demandeur·euse·s d'emploi (indemnisé·e·s par un CPAS ou l'ONEM) subissent une pression toujours plus forte touchant à la fois leur revenu (au travers de sanctions ou, pour les chômeur·euse·s, de dégressivité) et leur capacité de choix (injonction de la part des conseiller·ère·s Forem et/ou de l'assistant·e social·e sur la manière de rechercher un emploi, sur les formations à suivre, sur les attitudes à avoir). En la matière, les deux dernières législatures ont d'ailleurs mis la barre assez haut.

Pour rappel, sous le gouvernement Di Rupo nous avons pu déplorer : une dégressivité accrue des allocations de chômage, une limitation dans le temps des allocations d'insertion, le contrôle du jeune pendant le stage d'insertion, la réglementation sur l'emploi convenable qui fait passer le nombre de kilomètres entre son domicile et son lieu de travail de 25 à 60.

Le gouvernement Michel a suivi le même tempo en introduisant un âge maximum pour une demande d'allocation d'insertion, en imposant un contrôle de la disponibilité pour les chômeur·euse·s jusque 65 ans, en

1. Version actualisée de l'article : « La santé des chômeurs à l'épreuve des tensions du secteur de l'ISP », *Démocratie*, 2 octobre 2019.

activant les personnes en incapacité de travail, en imposant un projet individualisé d'intégration sociale aux bénéficiaires du CPAS, en mettant en débat une nouvelle dégressivité des allocations de chômage et un service à la collectivité.

Impacts des politiques de l'insertion

Dans ce contexte, la Commission insertion du MOC du Brabant wallon¹ a eu à cœur de travailler la problématique des violences institutionnelles vécues par les travailleur·euse·s sociaux·ales du secteur de l'insertion ainsi que le vécu des personnes sans emploi. Dernièrement, ce travail s'est concrétisé au travers d'une enquête sur la santé mentale des demandeur·euse·s d'emploi diffusée dans les centres d'insertion socioprofessionnelle et au Forem du Brabant wallon. Les résultats de l'étude ont notamment permis de souligner combien, dans le cadre du plan d'accompagnement des chômeur·euse·s, le rôle de soutien était important sans pouvoir démontrer un effet coercitif de ce plan sur le bien-être des demandeur·euse·s d'emploi².

Si les conclusions peuvent apparaître, dans une première lecture, bien loin de l'expérience du chômage vécue par les chômeur·euse·s de Marienthal³, il n'en demeure pas moins que ces situations induisent un impact négatif sur la santé psychologique de la personne en recherche d'emploi. Les travaux de Goffman sur la stigmatisation, prolongés par les études empiriques menées notamment par G. Herman et D. Bourguignon, ont

montré que « lorsque l'appartenance au groupe de chômeurs est rendue saillante (...), elle altère plusieurs aspects du fonctionnement de la personne. Non seulement cette appartenance porte atteinte à ses performances cognitives et à ses apprentissages, mais elle freine également sa capacité à prendre des initiatives, à être proactif »⁴.

Se penchant sur l'impact du plan d'activation par rapport au comportement de recherche d'emploi, d'autres enquêtes ont notamment mis en lumière plusieurs éléments.

Premièrement, le poids de la sanction sur l'autonomie des individus : une obligation imposée par une autorité extérieure amènerait l'individu à se comporter de manière différente par rapport à l'effet attendu⁵. Autrement dit, imposer une série de démarches en matière de recherche d'emploi aurait finalement pour effet de détourner les demandeur·euse·s d'emploi de cet objectif.

Deuxièmement, la volonté d'insertion professionnelle est inversement proportionnelle au bien-être des individus. L'absence de réponse aux candidatures, l'échec répété lors des entretiens d'embauche, les formations ne débouchant pas forcément sur un emploi ou les promesses d'engagement non tenues sont autant de difficultés amenant à se questionner sur ses compétences et pouvant avoir un effet négatif sur son estime de soi⁶.

À cette analyse de l'effet des dispositifs d'accompagnement et de sanction sur les demandeur·euse·s

1. La commission insertion du MOC au Brabant wallon réunit le CIEP, la CSC, Réso, les AID et les Équipes populaires.

2. P. Donker Van Hell, « L'impact du Plan d'Accompagnement et de Suivi sur la santé mentale des demandeurs d'emploi », UCL, 2018.

3. Lazarsfeld, P. Jahoda, M. et Zeisel, H., *Les Chômeurs de Marienthal*, Minuit, 1982. L'enquête réalisée par les chercheurs nous explique comment la fermeture d'une usine à Marienthal a entraîné non seulement une perte massive d'emploi et donc de revenu dans la population, mais également des formes de rupture du lien social se traduisant par de l'indifférence et du désespoir.

4. Herman G. et Liénard, G., « Travail, chômage, stigmatisation », *La Revue nouvelle*, janvier 2009, p. 43.

5. Bourguignon D., Herman, G. et Liénard, G., « Dispositif d'insertion professionnelle et menace de sanction », *Journal de l'Al-pha*, n°189, 2014, p.83.

6. Ibid., p.84.

d'emploi s'ajoute l'effet négatif sur la santé des individus du « statut » de chômeur·euse¹. Si la littérature scientifique belge apparaît bien pauvre par rapport à ce constat, certaines études françaises ont pu comparer le nombre de décès et d'accidents cardiovasculaires entre un groupe de chômeur·euse·s et un de non-chômeur·euse·s ayant des caractéristiques semblables (âge, lieu d'habitation, état de santé au départ). Il en ressort que « la condition de chômeur est associée à un risque d'accidents cardiovasculaires (infarctus du myocarde et accidents vasculaires cérébraux) presque deux fois plus élevé et à une mortalité toutes causes confondues presque trois fois plus élevée par rapport aux personnes de même âge et de même sexe ayant un travail »².

Ceci doit évidemment être nuancé au regard du système de protection sociale, des conditions d'accès aux soins, de la fréquence des épisodes de chômage chez les individus, de la prégnance des difficultés financières et de la perte de liens sociaux.

Agir entre le marteau et l'enclume

Si ces problématiques questionnent l'absence de politiques de santé spécifiques, elles nous renvoient également au cœur de la question sociale à savoir des mécanismes de désaffiliation des individus et d'effritement du salariat. Dans ce contexte, les travailleur·euse·s sociaux·ales du secteur de l'insertion font face à des contraintes de plus en plus importantes touchant à la fois à la situation des bénéficiaires (difficultés sociales, état de santé, situation administrative) et à celle des institutions (contractualisation, adressage, exigences de résultats). On ne peut s'empêcher

d'avoir en tête les différentes réformes portées par le ministre Jeholet touchant d'une part au subventionnement des centres d'insertion socio-professionnelle au travers de la réforme du guide des dépenses éligibles et d'autre part à leur autonomie avec un dossier unique pour tou-te-s les demandeur·euse·s d'emploi. Plus récemment, c'est la réforme de l'accompagnement des chômeurs portée cette fois par la ministre Morreale qui suscite également des inquiétudes quant à ses conséquences pour le secteur de l'insertion³.

Ce cadre étant posé, les travailleur·euse·s sociaux·ales agissent entre le marteau et l'enclume, entre des injonctions institutionnelles dont dépendent un subside et/ou la viabilité d'un projet et l'éthique d'une action sociale au service de l'usager·ère. Le Manifeste du travail social balise une série d'éléments pouvant faire écho aux pratiques du secteur de l'insertion socioprofessionnelle : « Le travail social ne doit dès lors jamais servir à des fins de contrôle, de garantie de l'ordre public et moral, de désignation des méritants et des autres. »⁴ Cependant, comment assumer les objectifs d'insertion sociale et professionnelle avec des publics souffrant toujours davantage des dispositifs d'activation et d'accompagnement ? Comment fournir une aide/un accompagnement utile à la personne alors que les travailleur·euse·s sociaux·ales participent à un processus plus large visant à contrôler et pouvant aboutir à une sanction ? Et comment épauler un·e demandeur·euse d'emploi alors que ce soutien véhicule une image négative de la personne, une mésestime d'elle-même ?

Nombre de travailleur·euse·s sociaux·ales et d'acteurs associatifs ont déjà tiré la sonnette d'alarme en interpellant leur

1. Herman et Liénard, « Travail, chômage... », op. cit., p.44.

2. Meneton, P., Plessz, M., Courtin, E., Ribet, C., Goldberg, M et Zins, M., « Le chômage : un problème de santé publique majeur », *La revue de l'IRE*, n°91-92, 2017, p.145.

3. « Forem : non à une chasse aux chômeurs wallons », *Ensemble*, n°104, décembre 2020-mars 2021.

4. Comité de Vigilance en travail social, Manifeste du travail social, <http://www.comitedevigilance.be>.

institution/fédération, en organisant des colloques, au travers de vade-mecum, en collaborant avec le monde académique... Cependant, les logiques à l'œuvre semblent trop fortes...

Nouvelles logiques à l'œuvre

L'un des ferments de ces questionnements pourrait trouver sa raison d'être dans l'évolution des relations entre État et associations. Nous assistons au passage d'une forme de « liberté subsidiée » dans laquelle évoluait le monde associatif avec une certaine marge de manœuvre, pour aller vers davantage d'encadrement des pouvoirs publics et enfin aboutir aujourd'hui à l'application de principes marchands et de rapports concurrentiels entre institutions marchandes et non marchandes¹. Ces nouvelles modalités de fonctionnement sont de nature à précariser l'emploi (à travers l'engagement de vacataires ou de salarié·e·s pour la durée du projet), à induire davantage de flexibilité, à remettre en question le projet de l'association... Les conditionnalités émises pour entrer dans ces projets (délivrables, transmission des présences et des absences, objectifs de mises à l'emploi) ne laissent que très peu de marge aux travailleur·euse·s sociaux·ales.

Les pratiques de contractualisation à l'œuvre dans le secteur de l'insertion et de l'aide sociale sont un autre aspect des tensions vécues par les travailleur·euse·s sociaux·ales. Cette forme d'engagement réciproque d'une institution vers un bénéficiaire et inversement, induisant des obligations pour les différents acteurs, constitue la pierre angulaire de ces nouvelles politiques publiques.

1. Artois, P., De Préval, C. et Ska, V. (dir.), « État, associations, entreprises sociales : vers de nouvelles logiques de financement ? », *Les politiques sociales*, n°1 et 2.

2. Avanzo, S. et Hamzaoui, M. (dir.), « Aide sociale : contractualisation et contrepartie », *Les politiques sociales*, n°1 et 2, 2017.

3. Dejemeppe, M. et Vanderlinden, B., « Le manque d'emploi en Wallonie : mythes et réalité », *Regards économiques*, n°103, 2013.

4. Gazier, B., « Marchés transitionnels du travail et insertion par l'activité économique », *Économie & humanisme*, 2007, p.34-37.

Sous couvert d'une individualisation des actions attendues, de la responsabilisation et de l'autonomisation de l'usager·ère, cette liberté au conditionnel instaure bien plus de devoirs et de contraintes que de droits. Le bénéfice ou le maintien d'une allocation devient un objectif, les démarches... un potentiel prétexte à l'exclusion ou à la sanction².

Enfin, un dernier élément qu'il importe de souligner est lié à l'un des objectifs mêmes des organismes d'insertion : la mise à l'emploi. Aborder cette problématique sous l'angle quantitatif peut donner lieu à des débats méthodologiques sur le nombre de chômeur·euse·s disponibles par emploi à pourvoir³. Il convient d'aller au-delà des chiffres pour penser aux opportunités d'emploi de qualité accessibles aux publics les plus éloignés. L'analyse de Gazier sur les marchés transitionnels du travail⁴ permet de comprendre combien les personnes les plus défavorisées sur le marché du travail sont bien souvent intégrées dans les dispositifs les plus instables alternant séquences de formation, d'emploi précaire, de jobcoaching, d'emploi temporaire subsidié, d'accompagnement, de reformation... Le carrousel de l'insertion se transforme vite en roue de la bonne fortune, parfois en roulette russe. Il importe, dans ces conditions, de pouvoir garantir le rôle d'insertion sociale qui donne son sens au travail social réalisé par l'associatif.

Pour une prise en compte des effets sur la santé

Comme nous avons pu l'observer, d'un côté le chômage et ses obligations affectent la santé mentale et physique des individus. Les

travailleur·euse·s sans emploi de la CSC en collaboration avec la Fondation Travail-Université (FTU) ont à ce propos réalisé une enquête sur la santé des demandeur·euse·s d'emploi dont les résultats sont disponibles en ligne¹. De l'autre, les travailleur·euse·s sociaux·ales du secteur de l'insertion sont de plus en plus souvent associé·e·s par la contrainte à des obligations et à des formes de compression de leur éthique professionnelle. Les politiques à l'œuvre dans le secteur de l'insertion doivent prendre en considération leurs effets sur la santé des demandeur·euse·s d'emploi! Ce n'est pas une option, mais une nécessité pour que l'ensemble des acteurs de l'insertion assument leur rôle avec probité et éthique.

1. « Être sans emploi : une épreuve pour la santé », Fondation Travail-Université (FTU), N°2020 – 4, mars 2020.



Photo : Stagiaires ISP-Atelier de conscientisation et d'expression citoyenne créative-Liège-2019

Texte d'interpellation des « demandeurs d'emploi engagés de Belgique »

Ce texte est le fruit d'un travail réalisé à Liège, en 2019, par 25 stagiaires en ISP dans le cadre d'un atelier de conscientisation et d'expression citoyenne créative. À l'origine, l'objectif était de préparer un échange avec des représentants politiques autour de la campagne pour les élections de 2019. À la place, les participants ont finalement opté pour la rédaction de ce texte, qu'ils ont lu en tournant le dos aux politiciens présents pour l'occasion, en s'adressant directement au public présent dans la salle (cf. photos).

Aujourd'hui, demandeuses et demandeurs d'emploi, nous sommes face à vous.

Nous sommes stagiaires en ISP.

Nous sommes issus de différents centres de formation.

Nous sommes en parcours d'insertion.

Durant les mois de mars et avril, nous avons participé à 3 ateliers de conscientisation et d'expression citoyenne créative.

Ces ateliers avaient pour but de préparer notre intervention lors de ce débat politique.

Au cours de ce processus collectif, nous avons d'abord analysé les compétences politiques liées au secteur de l'insertion.

Ensuite, nous avons partagé nos expériences et difficultés liées à nos différents parcours.

Nous avons découvert que tous nos chemins sont liés et que toutes nos réalités peuvent être partagées.

Nous faisons partie d'un même système.

Beaucoup d'entre nous ont exprimé leur lassitude face à la comédie politique belge.

*Résigné(e)s, nous nous demandons s'il est pertinent d'en-
core y prendre part de près ou de loin ?*

*Les politiques comprennent-ils la complexité de nos par-
cours et les problèmes qui en découlent ?*

*Ces dernières années un nombre important d'entre nous se
sont vus expulsé(e)s des dispositifs de protection et d'aide
sociale.*

Comment survivre sans allocations ?

*Pour celles et ceux d'entre nous qui bénéficient encore
d'allocations, comment survivre avec des montants aussi*

maigres ?

Où mettre nos enfants durant les temps de formation ?

*Comment s'y retrouver dans un parcours administratif
complexe quand on ne maîtrise pas la langue française ?*

*Comment continuer nos chemins professionnels sans
expériences, sans diplômes ou sans équivalences de di-
plômes ?*

*Quelle place est réservée à celles et ceux d'entre nous qui
éprouvent des difficultés physiques ou psychologiques ?*

*Nous ne sommes pas responsables de la crise de l'emploi.
Nous ne sommes pas responsables des mesures d'austé-
rité.*

*Cependant, nous subissons l'activation, les contrôles et les
expulsions.*

Nous ne sommes pas des fraudeuses ni des fraudeurs.

*Nous ne sommes que la partie visible de l'iceberg d'une
société malade.*

*Aujourd'hui, nous sommes en droit de nous demander à
qui profitent cette crise et toutes ces mesures.*

*Toutes ces promesses préélectorales et tous ces débats
ont-ils encore un sens lors des formations de majorités
gouvernementales ?*

Quelle est la réelle prise en considération de nos votes ?

Aujourd'hui, nous décidons de ne plus jouer ce jeu.

*C'est pourquoi nous ne nous adressons pas aux politiques,
mais à vous : demandeuses et demandeurs d'emploi.*

*Nous sommes des femmes et des hommes, belges, étran-
gères, étrangers, d'origines étrangères ou issu(e)s de l'im-
migration.*

*Toutes et tous, nous sommes en insertion socioprofes-
sionnelle.*

Nous partageons les mêmes réalités.

Nous sommes des citoyennes et des citoyens.

*Nous sommes actrices et acteurs de nos vies et du chan-
gement.*

*Nous sommes 200.000 en Wallonie, 185.000 en Flandre et
90.000 à Bruxelles.*

Parce qu'il est temps d'améliorer notre quotidien.

*Parce qu'il est temps que la politique soit au service de la
population et non l'inverse.*

Parce que l'heure est au changement.

Rassemblons-nous !

Malaise dans l'insertion socioprofessionnelle (ISP)

Collectif « Inser-titude »

Ce troisième texte est le fruit d'une réflexion collective menée par différent.e.s intervenant.e.s du secteur de l'insertion socioprofessionnelle wallonne entre le printemps et l'automne 2019. Elle a débuté lors d'une formation durant laquelle les impasses et les limites actuelles de l'ISP ont été largement débattues. Elle s'est poursuivie par un séminaire de deux jours dont le texte qui suit constitue le principal résultat.

Le secteur de l'insertion socioprofessionnelle (ISP) emploie plusieurs milliers de travailleur.euse.s en Belgique, et il profite à des dizaines de milliers d'usager.ère.s annuellement. Comme son nom l'indique, son rôle est d'œuvrer à l'insertion sociale et professionnelle de celles et ceux qu'on qualifie aujourd'hui pudiquement de « publics éloignés de l'emploi » (personnes d'origine étrangère, personnes peu qualifiées, personnes souffrant de maladie mentale, etc.). En leur proposant des formations, de la remise à niveau ou encore du suivi individuel, l'objectif est de permettre à tout un chacun.e de (re)trouver sa place dans la société, quel qu'ait pu être son parcours et les difficultés rencontrées.

Voilà pour la théorie.

Car, en pratique, les différent.e.s intervenant.e.s du secteur – usager.ère.s comme travailleur.euse.s – éprouvent un malaise croissant face à la réalité de l'ISP.

Du côté des usager.ère.s, tout d'abord, ce qui devait être une aide se transforme de plus en plus en une obligation, voire en une menace. Désormais, chaque demandeur.euse d'emploi est en effet soupçonné.e. de ne pas en faire assez pour retrouver du travail, et il.elle doit donc en permanence fournir la preuve que ce n'est pas le cas, y compris en se tournant vers des structures d'ISP supposées favoriser son « employabilité », sous peine de se voir privé.e de ses allocations. Beaucoup multiplient dès lors les formations dont il.elle.s ne perçoivent pas beaucoup le sens, simplement pour éviter d'être sanctionné.e.s par l'Onem...

Du côté des travailleur.euse.s, cela se traduit par un rapport perverti avec les usager.ère.s. En effet, comment

accompagner efficacement quelqu'un qui n'a pas véritablement choisi d'être là ? Comment développer une relation de confiance lorsque les usager.ère.s savent que les travailleur.euse.s sont tenu.e.s de les dénoncer en cas d'absence injustifiée ? À cette confusion des rôles s'ajoutent également les injonctions paradoxales des pouvoirs subsidiaires qui veulent un accompagnement de qualité, mais sans en donner les moyens aux travailleur.euse.s, non seulement en termes financiers, mais aussi, et surtout, en termes d'autonomie, de créativité ou encore, simplement, de temps. Sans compter qu'ils multiplient, en même temps, les mesures d'exclusion qui poussent des publics toujours plus nombreux à venir grossir les rangs des personnes à (ré)insérer...

Cette situation est d'autant plus absurde que les possibilités réelles de (ré)insertion paraissent de plus en plus dérisoires. Non seulement il n'y a pas assez d'emplois pour tout le monde, mais quand il y en a, ils sont généralement soit trop qualifiés, soit tellement précaires qu'on peut difficilement y voir un vecteur d'insertion. Et de toute façon, on peut s'interroger sur la pertinence de continuer de prôner l'emploi à tout prix, alors même qu'il est de plus en plus urgent d'envisager d'autres formes de valorisation économique et sociale de nos activités.

Pourtant, l'emploi reste aujourd'hui, plus que jamais, le vecteur d'insertion par excellence, voire le seul vecteur d'insertion prôné : Les travailleur.euse.s de l'ISP sont évalué.e.s uniquement sur base de leurs résultats en matière de (re)mise à l'emploi, directe ou indirecte, et les usager.ère.s sont sommé.e.s de concentrer tous leurs efforts sur ce même objectif, quand bien même il s'avérerait irréalisable ou inadapté à leur situation.

Une autre politique d'insertion nous semble toutefois possible. Une politique qui commencerait par donner aux travailleur.euse.s et aux usager.ère.s plus de maîtrise sur les décisions qui les concernent. Une politique qui se ferait dans leur intérêt et non plus uniquement dans celui, étroit, de la concurrence et de la croissance économique. Une politique qui dépasserait l'insertion pour développer une véritable inclusion. Une politique qui cesserait de reproduire une société en souffrance, pour se mettre au service d'une société durable.

Cette politique, nous appelons tou.te.s les intervenant.e.s du secteur, et plus largement tou.te.s celles et ceux qui le souhaitent, à la faire advenir.



Photo: Interfedé-Manifestation du 18 mars 2019

Cédric Leterme *Gresea-Cetri*

Insérer autrement ?

L'insertion socioprofessionnelle (ISP) est née comme une réponse militante et conjoncturelle à une explosion du chômage que l'on pensait temporaire dans les années 1970. Depuis lors, les situations « d'exclusion » n'ont cessé de se multiplier. Et l'ISP s'est professionnalisée, en oscillant entre impuissance et instrumentalisation. Face à ce constat, une autre insertion est-elle possible ?

Insérer autrement ?

Cédric Leterme *Gresea-Cetri*

À l'occasion des trente ans du secteur de l'ISP en Belgique francophone, l'un de ses pionniers s'interrogeait sur un glissement de terminologie qu'il jugeait interpellant : « Dans les années 1980 et au début des années 1990, on parlait souvent de nos actions comme des moyens de combattre l'exclusion. Notre devoir de bons militants était de changer la société ; et ce changement serait initié par un combat. »¹ Or, poursuivait-il : « Assez vite, ce combat contre l'exclusion est passé de mode. » Désormais, il s'agit « d'insérer tout court – dans la société, telle qu'elle est. Ne sommes-nous pas le secteur de l'insertion ? » Pourtant, toujours selon lui, « beaucoup de travailleurs de nos centres souhaitent rouvrir le débat sur le type de société dans laquelle on insère les gens. » Et de conclure, optimiste, « après tout, un retour au combat n'est pas exclu ! »

Mais un combat pour quoi exactement ?

À bien y regarder, on peut distinguer deux types de revendications qui visent à dépasser les limites et les contradictions actuelles de l'ISP. D'un côté, celles qui visent à en améliorer le fonctionnement. De l'autre, celles qui visent à remettre en cause les logiques mêmes d'exclusion des personnes sans emploi.

Pour un « accompagnement de qualité » ?

En ce qui concerne le fonctionnement de l'ISP, plusieurs « balises pour un accompagnement socioprofessionnel de qualité » peuvent être identifiées, pour reprendre les termes d'une étude parue en 2013². Une des plus fondamentales renvoie à la relation qui s'établit entre l'accompagné et l'accompagnant. Pour respecter les objectifs d'émancipation individuelle et collective qui sont au

1. Wendorf, D. « Attention ça glisse ! : "Combattre l'exclusion" devient "réinsérer" puis "insérer" », *L'Essor*, n°36, mai 2006.

2. Luca Ciccía, « L'accompagnement socioprofessionnel des chômeurs est-il soluble dans la chasse aux chômeurs ? Balises pour un accompagnement de qualité des chômeurs bruxellois après les réformes du Gouvernement Di Rupo 1er », CSCE ASBL, 2013, disponible en ligne via : <http://www.asbl-csce.be/documents/CSCE2013B.pdf>.

fondement de l'ISP¹, cette relation ne peut en effet, comme c'est le cas aujourd'hui, s'appuyer sur la contrainte et le contrôle.

Au contraire, comme le souligne Luca Ciccía, « la relation entre la personne accompagnée et le professionnel de l'accompagnement doit être une relation de confiance, permettant une réelle contractualisation du cadre du travail mené ensemble, de ses objectifs, sans contraintes ni obligations autres que celles décidées librement par l'adulte accompagné. Les objectifs de l'accompagnement doivent être ceux librement choisis par les deux adultes en relation, le professionnel de l'accompagnement et l'adulte ayant fait le choix de l'accompagnement. »²

Cela implique, a minima, comme le revendique l'Interfédé en Wallonie³, de « dissocier l'accompagnement des demandeurs d'emploi et le contrôle de la disponibilité, en évitant la transmission d'informations préjudiciables d'un service à l'autre du Forem, afin de permettre l'installation d'une

relation de confiance entre le stagiaire et le CISP. »⁴ Mais plus largement, cela implique surtout l'abandon pur et simple des dispositifs actuels « d'activation » qui rendent la formation obligatoire pour de nombreux chômeurs sous peine d'exclusion.

On pourrait même considérer que l'ISP est dénaturée dès le moment où le choix pour les chômeurs de retrouver un emploi (ou de ne pas accepter n'importe lequel) n'en est pas vraiment un. Comment considérer, en effet, que la démarche et les objectifs d'un accompagnement soient « librement choisis » lorsque retrouver un emploi est une obligation, sinon directe, du moins largement contrainte, par exemple via la dégressivité des allocations de chômage ? De ce point de vue, un accompagnement réellement libre ne peut intervenir que dans un contexte où l'on peut librement choisir son travail (et pas uniquement son emploi), nous y reviendrons.

Plus de moyens, de temps et d'autonomie

D'autres revendications existent qui concernent cette fois les moyens dont disposent les structures et les travailleurs de l'ISP pour proposer un accompagnement de qualité. On parle évidemment de moyens financiers, dans un contexte où les secteurs de l'ISP en Wallonie et à Bruxelles sont structurellement sous-financés⁵. C'est ainsi que la FEBISP, par exemple, revendique à Bruxelles « le financement des actions structurales à 100% des OISP par un même pouvoir subsidiant », à savoir la Commission communautaire française (COCOF), ou encore la possibilité de valoriser le travail administratif en plus du travail d'encadrement pédagogique à proprement parler⁶.

Mais on parle aussi, et peut-être surtout, de moyens en termes de temps. « Le temps est la pierre d'achoppement principale mise en évidence par les travailleurs sociaux », selon Luca Ciccía. « Le nombre de "dossiers", et

1. Historiquement, comme nous l'avons vu dans le premier article de ce numéro, mais aussi d'un point de vue légal. Le décret wallon « relatif aux centres d'insertion socioprofessionnelle », par exemple, stipule explicitement que les objectifs de l'ISP doivent inclure « l'émancipation sociale et le développement personnel » des bénéficiaires, tandis que le décret bruxellois « relatif à l'agrément de certains organismes d'insertion socioprofessionnelle » intègre « l'éducation permanente » parmi les actions qui caractérisent une démarche d'insertion socioprofessionnelle.

2. Ciccía, L. « L'accompagnement socioprofessionnel... », op. cit., p. 34.

3. L'Interfédé réunit les cinq fédérations d'acteurs de l'ISP actives en Wallonie, qu'elle représente notamment auprès des instances politiques et institutionnelles wallonnes.

4. L'Interfédé CISP, « Mémoire 2019 du secteur des CISP », Namur, 2018.

5. Cf. l'article sur l'origine et l'histoire de l'ISP dans ce numéro.

6. FEBISP, « Mémoire – Des citoyens formés pour des emplois de qualité », Bruxelles, 2019.

d'heures par "dossier" est ainsi au cœur des conflits entre partenaires associatifs et administrations publiques. » Or, toujours selon lui, « l'accompagnement doit impérativement disposer de tout le temps nécessaire à la poursuite de l'objectif défini avec l'adulte : l'insertion sociale et professionnelle. C'est donc la relation et le contrat formel ou implicite qui définit le temps de l'accompagnement, non l'institution. Il doit allier individuel et collectif, et doit pouvoir mettre également en œuvre un travail de type communautaire, autant comme moyen, que comme fin de l'accompagnement. »¹

Plus largement, cette revendication s'inscrit aussi dans une exigence d'autonomie pour pouvoir coller au mieux aux besoins, aux parcours et aux démarches des chômeurs qui souhaitent être accompagnés, tout en défendant la spécificité et la diversité du secteur de l'ISP². Cela passe, par exemple, par le refus des évaluations quantitatives dont la (re) mise à l'emploi est le seul ou du moins le principal critère. Cela passe également par la défense d'une liberté méthodologique qui doit permettre d'expérimenter, y compris et à commencer

en impliquant activement les chômeurs qui le désirent.

Insérer dans quoi ?

Toutes ces revendications sectorielles butent toutefois sur deux limites fondamentales qui dépassent le cadre étroit du fonctionnement de l'ISP. Tout d'abord, le fait que les politiques socioéconomiques poursuivies depuis 40 ans créent toujours plus « d'exclus » qui doivent faire face à des problématiques toujours plus complexes. Quel sens y a-t-il à plaider pour un accompagnement de qualité si, pour chaque personne éventuellement réinsérée, on en compte trois ou quatre nouvellement exclues ? Ce constat amène notamment Luca Ciccia à considérer que la première balise pour un accompagnement de qualité consiste à promouvoir des politiques de plein-emploi et des politiques sociales qui mettent en œuvre des droits aussi fondamentaux que le droit au logement, le droit à l'éducation ou encore le droit à la santé³.

Toutefois, et c'est la deuxième limite d'un accompagnement de qualité, ces politiques ne

disent rien de ce dans quoi on doit (ré)insérer les « exclus », à savoir le marché de l'emploi. Tout au plus, elles visent à s'assurer qu'il existe quantitativement suffisamment d'opportunités de (ré)insertion et que les « exclus » soient dans les meilleures conditions pour les saisir. Pourtant, à bien y regarder, nombre d'emplois aujourd'hui sont si précaires qu'on peut difficilement y voir un vecteur d'insertion un tant soit peu durable, et d'autres (ou les mêmes) sont si aliénants qu'on peut encore moins les voir comme un facteur d'émancipation. Sans parler de leur utilité sociale douteuse, quand ils ne détruisent pas tout simplement l'environnement et/ou les travailleurs⁴.

Dans son étude, Luca Ciccia aborde en partie ce problème en appelant à ce que « la contrainte publique s'applique autant sinon plus sur le marché que sur les individus », notamment pour « rendre les demandes des entreprises en adéquation avec les compétences et acquis des individus » plutôt que l'inverse, comme c'est systématiquement le cas aujourd'hui⁵. Mais d'autres vont plus loin, en cherchant à libérer plus radicalement

les individus de l'injonction à s'insérer pour et par le marché du travail. Pour ce faire, certains s'appuient sur des dispositifs de garantie d'emploi, tandis que d'autres s'appuient sur des dispositifs de garantie de revenu.

Territoires zéro chômeur



Le principe d'une garantie publique d'emploi est un concept relativement ancien dont les modalités exactes peuvent fortement varier. En Inde, par exemple, depuis 2005, la Loi nationale de Garantie de l'Emploi rural Mahatma Gandhi « fournit une garantie légale de 100 journées de travail pour chaque année fiscale aux membres adultes de tout ménage rural souhaitant réaliser un travail non qualifié dans le secteur des travaux publics contre un salaire minimum légal de 100 roupies par jour »¹. Plus récemment, aux États-Unis,

Bernie Sanders a remis au goût du jour une proposition de garantie publique d'emploi déjà envisagée au moment du New Deal (1933), puis dans les années 1960². Il s'agirait pour le gouvernement fédéral américain de jouer le rôle d'employeur en dernier ressort en garantissant à tous les travailleurs la possibilité d'obtenir un emploi public, à la fois pour lutter contre le chômage et pour niveler vers le haut les conditions de travail dans l'ensemble de l'économie.

De façon analogue, en France, depuis 2016, le projet des « territoires zéro chômeur de longue durée »³ (TZCLD) est expérimenté dans plusieurs localités à travers le pays. Celui-ci s'adresse à toutes les personnes privées d'emploi depuis au moins un an et résidant depuis au moins 6 mois dans la localité concernée. Sur une base volontaire, ces personnes peuvent rejoindre une « entreprise à but d'emploi » (EBE) qui les embauche en CDI et les paye au SMIC. Le contenu du travail est déterminé par un « Comité de pilotage local de l'emploi » (CLE) à la fois en fonction des besoins non rencontrés des territoires donnés et des compétences, des savoir-faire et des

envies des travailleurs concernés. Ceux-ci peuvent en outre décider librement de leur temps de travail et le caractère formateur de l'emploi doit être garanti. L'implication des travailleurs dans l'animation des entreprises est également encouragée.

En Belgique, la Région bruxelloise et la Région wallonne ont toutes deux annoncé vouloir s'inspirer de cette expérience dans leur dernière déclaration de politique régionale, et on en trouve également mention dans l'accord de gouvernement de la « Vivaldi » au fédéral⁴. En attendant, deux expériences ont déjà été lancées dans les régions de Charleroi et du Luxembourg, mais elles ont été mises en suspens en raison de la crise sanitaire. Pour les partisans de l'expérimentation, à l'image d'Andrée Debrulle, ex-permanente de la CSC aujourd'hui vice-présidente du Comité européen de coordination (CEC), son principal mérite est d'instaurer une « révolution culturelle » dans notre approche du chômage et du marché du travail : « La logique qui veut que le chômeur ou la chômeuse soit responsable d'être sans emploi, et qui lui reproche son (in)aptitude, ses (mauvais)

1. Ciccia, L. « L'accompagnement socioprofessionnel... », op. cit., p. 36.

2. cf. l'article sur l'origine et l'histoire de l'ISP dans ce numéro.

3. Ciccia, L. « L'accompagnement socioprofessionnel... », op. cit., p. 32.

4. À ce sujet, lire notamment : Brygo, J. et Cyran, O., (2016), *Boulots de merde ! Du cireur au trader, enquête sur l'utilité et la nuisance sociales des métiers*, Paris, La Découverte.

5. Ciccia, L. « L'accompagnement socioprofessionnel... », op. cit., p. 33.

1. Roselli, C., *Inde : Loi nationale de Garantie de l'Emploi rural Mahatma Gandhi*, UCLG-CISDP, 2011.

2. À ce sujet, lire l'ouvrage *La garantie d'emploi - L'arme sociale du Green New Deal* (Paris, La Découverte, 2021) de l'économiste Pavlina Tcherneva, qui a conseillé Bernie Sanders sur ce sujet.

3. Voir le site internet de l'initiative : <https://www.tzclld.fr/>.

4. Debrulle, A. « Territoires zéro chômeur longue durée : révolution culturelle ou fausse bonne idée ? », *Démocratie*, n°3, mars 2021.

choix de formation, son (in)disponibilité et son (in)employabilité face à un marché du travail qui ne voit en lui/elle qu'un coût ou pire qu'une variable d'ajustement est ainsi abandonnée. L'emploi est vu ici comme un bien de première nécessité et considéré dans une approche de complémentarité avec une communauté territoriale. »¹

Sans nier cet intérêt, d'autres sont toutefois plus critiques de l'initiative et surtout de ses modalités concrètes, à l'image d'Yves Martens du CSCE². Parmi les problèmes qu'il identifie : la sélection des candidats qui risque de s'opérer au détriment des personnes les plus éloignées de l'emploi, à la fois pour des raisons financières et d'opérationnalisation ; le flou qui entoure les activités éligibles et le risque que les besoins des territoires priment dans ce domaine sur l'émancipation des travailleurs ; les conditions de travail au rabais, notamment en termes de rémunération ; le déséquilibre entre les exigences d'efficacité et de rentabilité et le respect du bien-être et de la participation des travailleurs...

Bon nombre de ces critiques sont reconnues par les partisans mêmes du projet qui mettent en avant son caractère expérimental et donc la possibilité d'en tenir compte dans des ajustements futurs. Toutefois, il en reste une qui renvoie au principe même de l'initiative, et qui concerne d'ailleurs plus largement la plupart des propositions de garantie d'emploi, à savoir le maintien d'une logique de fonctionnement par défaut de l'économie autour de l'initiative et de l'emploi privés. C'est particulièrement le cas de l'initiative française TZCLD qui ne vise « que » les chômeurs de longue durée et qui, surtout, ne peut faire concurrence à des activités déjà existantes. Ce faisant, on crée donc une niche pour les « exclus » en marge de l'économie « normale », mais sans s'interroger sur le fonctionnement et la légitimité mêmes de celle-ci. Or, les défis environnementaux, en particulier, imposent des ajustements tels qu'une logique de planification de l'ensemble de l'économie à partir d'une démarche d'identification collective des besoins, et du partage du travail et des ressources semble désormais inéluctable³.

Le serpent de mer du « revenu universel »

En parallèle, on assiste également, ces dernières années, au retour en force des propositions de « revenu universel »⁴. Ici encore, l'idée est loin d'être neuve, puisqu'on peut en faire remonter l'origine au moins jusqu'à la Révolution française. Elle revient toutefois de plus en plus régulièrement dans le débat public depuis les années 1980 dans la foulée de l'explosion du chômage et des craintes qui se font jour à l'époque sur l'impossibilité d'un retour prochain au plein-emploi. Plus récemment, les inquiétudes croissantes liées aux défis environnementaux, à la nécessité de sortir du productivisme ou encore aux menaces d'une automatisation massive du travail sous le coup de la « révolution numérique » ont à nouveau ramené le sujet à l'avant-plan, aboutissant même, dans la deuxième moitié des années 2010, à l'annonce de plusieurs projets pilotes en Finlande, en Écosse ou encore aux Pays-Bas.

En Belgique, l'idée est portée historiquement par des

personnalités « progressistes » comme Philippe Van Parijs ou Philippe Defeyt, mais aussi, plus récemment, par l'homme d'affaires Roland Duchâtelet ou l'actuel président du Mouvement réformateur (MR), Georges-Louis Bouchez. C'est dire si la mesure peut s'inscrire dans des perspectives et des projets politiques radicalement différents, pour ne pas dire antagonistes¹. Pour les uns, il s'agit en effet de se libérer (au moins partiellement) des contraintes du marché du travail pour valoriser d'autres types d'activités tout en luttant contre le caractère disciplinaire et stigmatisant de la protection sociale (à travers les contrôles et les injonctions à « s'activer » notamment). Pour les autres, il s'agit plutôt de rationaliser celle-ci en créant un « solde de tout compte » qui autoriserait une libéralisation maximale de l'économie. C'est ainsi que les libéraux, par exemple, proposent en général des montants plus élevés qu'ils financeraient par

un démantèlement complet des dispositifs actuels de protection sociale, tandis que les « progressistes » tendent à privilégier des montants plus faibles, mais avec maintien de l'essentiel de ces dispositifs et le financement par de nouveaux impôts².

Au-delà de cette confusion sur les objectifs et les modalités du revenu universel – qui constitue déjà un important danger en soi –, les propositions progressistes n'apparaissent pas nécessairement comme la meilleure solution aux problèmes qu'elles prétendent résoudre, en particulier en matière d'insertion. Prenons, par exemple, la proposition de Philippe Defeyt de verser à tous les citoyens adultes en Belgique un montant inconditionnel de 600 euros par mois cumulables avec d'autres allocations. S'il s'agit d'aider les plus pauvres, pourquoi ne pas privilégier le relèvement des minimas sociaux actuels et leur déconditionnalisation, tout en renforçant en

parallèle l'offre de services publics gratuits³ permettant de couvrir la plupart des besoins fondamentaux ?⁴ De même, s'il s'agit d'aider à libérer du temps pour favoriser des activités hors travail ainsi qu'un meilleur partage de l'emploi, pourquoi ne pas s'appuyer alors sur la revendication historique du mouvement ouvrier de réduction collective du temps d'emploi ?⁵

Ces propositions ne peuvent prétendre à un potentiel réellement subversif qu'à la condition minimale d'octroyer des montants suffisants pour se passer totalement du marché du travail ou d'autres sources de revenus pour mener une vie digne. En effet, elles permettent alors d'éviter que ceux qui ne peuvent ou ne veulent pas participer au jeu économique « normal » ne soient privés des moyens de vivre dignement. Néanmoins, le droit qu'on en retire se limite alors à un droit de non-participation économique, du moins si l'on se refuse

1. Ibid.

2. Martens, Y. « " Territoires zéro chômeur de longue durée" : outil intéressant ou poudre aux yeux ? », *Politique*, 15 octobre 2019.

3. Sur ces questions, lire : Keucheyan, R. (2019). *Les besoins artificiels - Comment sortir du consumérisme*, Paris, La Découverte, ou encore Durand, C. et Keucheyan, R. « L'heure de la planification écologique », *Le Monde diplomatique*, mai 2020.

4. Sur cette notion, son histoire, et les enjeux qu'elle soulève : Dufresne, A. et Leterme, C., *Le revenu universel, mauvaise réponse à de vraies questions ?*, Namur/Bruxelles, MWB-FGTB/GRESEA, 2018.

1. Un constat que confirme également l'analyse des discours qui entourent les différentes propositions de revenu universel, cf. Leterme, C. « Le revenu inconditionnel dans et par les discours : analyse lexicométrique et essai de typologie », *Mots. Les langages du politique*, n°117, vol. 2, 2018.

2. Voir par exemple la comparaison entre les propositions de Philippe Defeyt et Georges-Louis Bouchez : Dupont, N. « Le futur possible d'une allocation universelle en Belgique à l'horizon 2035, construction d'un design méthodologique original pour une prospective exploratoire », Mémoire, Faculté des sciences économiques, sociales, politiques et de communication, Université catholique de Louvain, 2018.

3. Sur le potentiel révolutionnaire de la gratuité, voir le n°102 du GRESEA Échos, « La gratuité : révolutionnaire ? », coordonné par Romain Gelin.

4. D'autant que le revenu universel porte trop souvent en lui un projet de société fondé sur la sacralisation de l'acteur rationnel, tenu pour seul responsable de ses choix, nécessairement éclairés, en termes de consommation ou de travail par exemple. Ce faisant, il ne prend que trop rarement en compte les inégalités des individus face à ces choix. Qu'arrivera-t-il quand, à l'heure d'emmener les enfants chez le dentiste, dont les tarifs auront nécessairement explosé, le revenu universel aura été dépensé au supermarché du coin ? Dans l'environnement consumériste actuel, certains besoins fondamentaux ne peuvent être réellement satisfaits que s'ils sont prémunis du choix individuel pour être définis et pris en charge collectivement.

5. Cf. Riposte.CTE, *Pour une réduction collective du temps d'emploi*, Cuesmes, Éditions du Cerisier, 2017.

à limiter celle-ci à la seule possibilité de pouvoir consommer.

Or, une réelle « insertion » passe par la prise en charge collective et solidaire de la satisfaction des besoins fondamentaux de tous les membres d'une collectivité, mais aussi et surtout, par la possibilité effectivement donnée à ces mêmes membres de participer pleinement à la détermination de ce que l'on veut produire, pourquoi, comment, avec quelle (re)distribution, etc. Pour le dire dans les termes du sociologue français

Bernard Friot¹, il s'agit de revendiquer pour tous un statut de « majeur » économique – qu'il traduit notamment par l'octroi d'un salaire à vie inconditionnel – présupposant la participation de facto de chacun et chacune à la production des biens et services nécessaires à la collectivité, en complément d'une majorité politique qui se traduit déjà elle, par l'octroi du droit de vote et du droit d'éligibilité. Alors seulement on pourra réellement envisager un accompagnement socioprofessionnel « libre et entre adultes », d'égal à égal.

1. Voir notamment le « Manifeste pour un statut politique du producteur » du *Réseau salariat*, une association d'éducation populaire constituée autour de ces thèses.



Illustration Facebook du grand débat Médiapart organisé par l'Institut Rousseau et Un emploi vert pour tous avec Benoît Hamon et Alexandre Quizille « Revenu universel ou garantie à l'emploi vert? ». Événement en ligne programmé le 19 mars 2021 et reporté.

Gresea Échos N°106
Trimestriel : Avril/Mai/Juin 2021

Illustrations couverture

Riposte.cte
ISSN: 1377-7718

Editeur responsable

Bruno Bauraind, c/o GRESEA

Comité de rédaction

Bruno Bauraind, Anne Dufresne, Sebastian Franco,
Romain Gelin, Natalia Hirtz, Henri Houben, Cédric Leterme.

Maquette

Giorgio Grasso

Mise en page

Nathalie Van Verre

Relecture

Anne-Lise Maréchal
Nathalie Van Verre
Fabrice Renière

Réalisé avec le soutien de la Fédération Wallonie-Bruxelles

Disponible dans les librairies

Filigranes,
Avenue des Arts 39, 1040 Bruxelles
Librairie Tropismes,
Galerie des Princes 11 1000 Bruxelles
PointCulture,
Rue Royale 145, 1000 Bruxelles
Librairie Volders,
Avenue Jean Volders 40, 1060 Bruxelles
Livre aux trésors,
Place Xavier-Neujean 27A, 4000 Liège
Librairie À Livre Ouvert,
Rue Saint-Lambert 116, 1200 Bruxelles
Librairie Toute la Presse,
Avenue de Tervueren 14, 1040 Bruxelles
Librairie Tulitu,
Rue de Flandre 55, 1000 Bruxelles
Librairie Saint-Gilles,
Avenue Adolphe Demeur 63-65, 1060 Bruxelles
Librairie La Licorne,
chaussée d'Alsenberg 715, 1180 Bruxelles
Librairie Candide,
Place Georges Brugmann, 1-2, 1050 Bruxelles
Librairie Poëtini,
Rue de Roumanie 28, 1060 Saint-Gilles
Librairie Météores,
207 rue Blaes, 1000 Bruxelles
Librairie de la Montagne Sauvage,
Place Joseph Thiry 29, Aywaille
Librairie Pax,
4 place Cockerill, 4000 Liège
Librairie Cochet,
Place Général Leman 14, 4000 Liège
Librairie Papyrus,
Rue Bas de la Place 16, 5000 Namur

ABONNEMENT

18 euros/4 numéros
(6 euros/numéro)

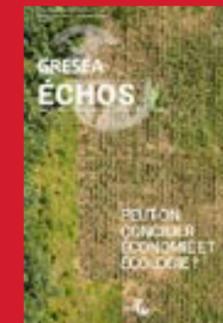
Tarif étudiant et allocataire social

8 euros/4 numéros - 3 euros/numéro

IBAN: BE08-0682-4646-5913

BIC (swift): GKCCBEBB

N°Entreprise: 0420-806-883



GRESEA Asbl

Groupe de Recherche pour une
Stratégie économique Alternative

Rue Royale 11, B-1000 Bruxelles

Tél. + 32(0)22197076

Email: info@gresea.be

Site: www.gresea.be